



Atlantic Contrôle

LA FORCE D'UN GROUPE - LA PROXIMITÉ D'UN INDEPENDANT

DOSSIER DE DIAGNOSTICS TECHNIQUES

Référence : AS05L17A

Mission réalisée le 05/12/2017



PROPRIETAIRE

Monsieur **COUSTE Jean Baptiste**
Lieu Dit l' Enfant
Rue de l' Enfant
64400 GOËS

BIEN CONCERNE

Maison de Maître
Lieu Dit l' Enfant
rue de l' Enfant
64400 GOËS



NOTE DE SYNTHÈSE DES CONCLUSIONS

RAPPORT N° AS05L17A

Document ne pouvant en aucun cas être annexé seul à un acte authentique

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Type de bien : **Maison de Maître**

Adresse : **Lieu Dit l' Enfant**

rue de l' Enfant

64400 GOËS

Propriétaire : **Monsieur COUSTE Jean Baptiste**

Réf. Cadastre : **NC**

Date du permis de construire : **1800**

Mission réalisée le **05/12/2017**

ÉTAT DU BÂTIMENT RELATIF À LA PRÉSENCE DE TERMITES



Le présent examen fait état d'absence de Termites au niveau du bâti le jour de la visite.

CONSTAT AMIANTE



Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

EXPOSITION AU PLOMB



Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence et Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence.

DIAGNOSTIC ÉLECTRICITÉ



L'installation intérieure d'électricité n'était pas alimentée lors du diagnostic. L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).

DIAGNOSTIC GAZ



L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais

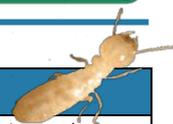
L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement

ÉTAT DES RISQUES NATURELS, MINIERS ET TECHNOLOGIQUES



Niveau sismicité 4 : OUI





ETAT DU BATIMENT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES

Arrêté du 29 mars 2007 modifié par l'arrêté du 7 mars 2012, Arrêté du 7 décembre 2011, Arrêté du 14 décembre 2009, Article L 133-6 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF P 03-201 de février 2016.

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

Localisation du ou des bâtiments

Désignation du ou des lots de copropriété :

Maison de Maître

Adresse :

Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant

64400 GOËS

Nombre de Pièces : **71**

Numéro de Lot :

Référence Cadastre : **NC**

Le site se situe dans une zone délimitée par arrêté préfectoral comme étant infestée par les termites ou susceptible de l'être à court terme.

Descriptif du bien : **Maison de Maître sur 3 niveaux**

Encombrement constaté : **Logement vide**

Désignation et situation du lot ou des lots de copropriété

Bâtiment :

Escalier :

Etage :

Porte :

Document(s) joint(s) : **Néant**

Document utilisable jusqu'au : **04/06/2018**

B DESIGNATION DU CLIENT

Nom / Prénom : **Monsieur COUSTE Jean Baptiste**

Qualité :

Adresse : **Lieu Dit l' Enfant Rue de l' Enfant**

64400 GOËS

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Nom / Prénom : Qualité :

Adresse :

Nom et qualité de la (des) personne(s) présentes sur le site lors de la visite :

Le Frère du Propriétaire

C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

Nom / Prénom : **AUREY Sébastien**

Raison sociale et nom de l'entreprise :

SARL ATLANTIC CONTROLE

Adresse : **50, rue Chapelet 64200 BIARRITZ**

N° siret : **43010097400061**  LA FORCE D'UN GROUPE - LA PROXIMITÉ D'UN INDEPENDANT

N° certificat de qualification : **C2039**

Date d'obtention : **26/07/2017**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT**

Organisme d'assurance professionnelle : **MMA ENTREPRISE**

N° de contrat d'assurance : **127.124.014**

Date de validité du contrat d'assurance : **31/12/2017**

RESULTATS (détails au § D et § H pour les constatations diverses)

Le présent examen fait état d'absence de Termites au niveau du bâti le jour de la visite.



D IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DE BATIMENTS VISITES ET DES ELEMENTS INFESTES OU AYANT ETE INFESTES PAR LES TERMITES ET CEUX QUI NE LE SONT PAS :

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Grange au fond du terrain 	Menuiseries bloc-porte - Métal	Absence d'indices
	Parois - Pierre et plaques en fibres ciment	Absence d'indices
	Plafond - bois de charpente	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices
Puit 	Parois - Béton	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Fibres ciment	Absence d'indices
Débarras n°1 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Parois - Pierre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - poutres	Absence d'indices
	Plafond - solives	Absence d'indices
	Plafond - sous face plancher	Absence d'indices
Appentis 	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Béton	Absence d'indices
	Plafond - Fibres ciment	Absence d'indices
	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices
Salle d'eau extérieur 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Wc extérieur 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
Porcherie 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices
	Parois - Pierre	Absence d'indices
	Plafond - bois de charpente	Absence d'indices



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Garage 1 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - terre	Absence d'indices
	Parois - Pierre	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - poutres	Absence d'indices
	Plafond - solives	Absence d'indices
	Plafond - sous face plancher	Absence d'indices
Garage 2 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Pierre	Absence d'indices
	Plafond - poutres	Absence d'indices
	Plafond - solives	Absence d'indices
	Plafond - sous face plancher	Absence d'indices
	Plancher - terre	Absence d'indices
RDC		
Séjour 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Moquette	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Dégagement n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Parois n°1 - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Parois n°2 - Fibres ciment	Absence d'indices
Salon 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Moquette	Absence d'indices

Rapport N° : AS05L17A T



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Dégagement n°1 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Cuisine n°1 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
W.C. n°1 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
Dégagement n°3 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
Pièce 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Moquette	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Chaufferie 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Pierre	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Dégagement n°4 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	escalier bois	Absence d'indices
Cuisine n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Bois Peinture	Absence d'indices
Chambre n°1 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Salle d'eau n°1 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - lambris pvc	Absence d'indices
Entrée 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Débarras n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - poutres	Absence d'indices
	Plafond - solives	Absence d'indices
	Plafond - sous face plancher	Absence d'indices
	Plancher - Béton	Absence d'indices



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Cuisine n°3 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
W.C. n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
Salle d'eau n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
Chambre n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Cuisine n°4 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
W.C. n°3 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Chambre n°3 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices

Rapport N° : AS05L17A T



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Chambre n°4 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Salle d'eau n°3 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
1er étage		
Palier n°1 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Chambre n°5 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Moquette	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Chambre n°6 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Salle d'eau n°4 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Parois n°1 - Plâtre Faïence	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Parois n°2 - Plâtre Peinture	Absence d'indices

Rapport N° : AS05L17A T



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Chambre n°7 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Chambre n°8 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Moquette	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Chambre n°9	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Salle de bains n°1 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Moquette	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Palier n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Dégagement n°5 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Chambre n°10 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Chambre n°11 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Chambre n°12 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
W.C. n°4 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Chambre n°13 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Chambre n°14 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Chambre n°15 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Chambre n°16 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Chambre n°17	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Chambre n°18 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Chambre n°19 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Chambre n°20 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Chambre n°21 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Chambre n°22 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Cuisine n°5 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Salle de bains n°2 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
Salle d'eau n°5 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Carrelage	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Papier peint	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
W.C. n°5 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Carrelage	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Palier n°3 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
2ème étage		
Palier n°4 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre Peinture	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Plinthes - Bois	Absence d'indices
Grenier 1 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
	Parois - Pierre	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Plafond - bois de charpente	Absence d'indices
Grenier 2 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Pierre	Absence d'indices
	Plafond - bois de charpente	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
Grenier 3 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Pierre	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
Grenier 4 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Pierre	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
Grenier 5 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Pierre	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices

Rapport N° : AS05L17A T



Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, Parties d'Ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du Diagnostic d'Infestation (3) *
Grenier 6 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Pierre	Absence d'indices
	Plafond - Plâtre	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
Grenier 7 	Menuiseries bloc-porte - Bois	Absence d'indices
	Menuiseries fenêtre - Bois	Absence d'indices
	Parois - Pierre	Absence d'indices
	Plafond - bois de charpente	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices
Grenier 8 	Parois - Pierre	Absence d'indices
	Plafond - bois de charpente	Absence d'indices
	Plancher - Bois	Absence d'indices

LEGENDE	
(1)	Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.
(2)	Identifier notamment : Ossature, murs, planchers, escaliers, boiseries, plinthes, charpentes, ...
(3)	Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature
*	Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

E	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENTS (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE VISITES ET JUSTIFICATION
néant	

F	IDENTIFICATION DES OUVRAGES, PARTIES D'OUVRAGES ET ELEMENTS QUI N'ONT PAS ETE EXAMINES ET JUSTIFICATION
<p><u>En général :</u></p> <p>Doublages des murs et espaces intérieurs des cloisons dont l'accès ni l'examen est possible.</p> <p>Faces des bois de structure, des plinthes, des menuiseries ou des bois d'ornement en contact avec la maçonnerie car non visibles et non accessibles par conception.</p> <p>Pas d'accès ni d'examen possible sous les revêtements de sols fixés ou collés, ni derrière et sous le mobilier fixe ou pondéreux.</p> <p>Gaines ou espace technique dont le contrôle ne peut être réalisé qu'à partir de sondage destructif</p> <p><u>En particulier :</u></p> <p>Les solives cachées entre plafonds et les planchers</p> <p>Les planchers recouverts de revêtements de sol</p> <p>Les poutres et les linteaux plâtrés</p> <p>Les dessous d' escaliers inaccessibles</p>	



G MOYENS D'INVESTIGATION UTILISES

1. examen visuel des parties visibles et accessibles :

Recherche visuelle d'indices d'infestations (cordonnets ou galeries-tunnels, termites, restes de termites, dégâts, etc.) sur les sols, murs, cloisons, plafonds et ensemble des éléments de bois.

Examen des produits celluloseux non rattachés au bâti (débris de bois, planches, cageots, papiers, cartons, etc.), posés à même le sol et recherche visuelle de présence ou d'indices de présence (dégâts sur éléments de bois, détérioration de livres, cartons, etc.) ;

Examen des matériaux non celluloseux rattachés au bâti et pouvant être altérés par les termites (matériaux d'isolation, gaines électriques, revêtement de sol ou muraux, etc.) ;

Recherche et examen des zones propices au passage et/ou au développement des termites (caves, vides sanitaires, réseaux, arrivées et départs de fluides, regards, gaines, câblages, ventilation, joints de dilatation, espaces créés par le retrait entre les différents matériaux, fentes des éléments porteurs en bois, etc.).

2. sondage mécanique des bois visibles et accessibles :

Sondage non destructif de l'ensemble des éléments en bois. Sur les éléments en bois dégradés les sondages sont approfondis et si nécessaire destructifs. Les éléments en bois en contact avec les maçonneries doivent faire l'objet de sondages rapprochés. Ne sont pas considérés comme sondages destructifs des altérations telles que celles résultant de l'utilisation de poinçons, de lames, etc.

L'examen des meubles est aussi un moyen utile d'investigation.

3. Matériel utilisé :

Poinçon, échelle, lampe torche...

H CONSTATATIONS DIVERSES

Dégradations dues à du champignon de pourriture au niveau des huisseries, plinthes, boiserie murales, bois des charpentes et planchers

Dégradations dues par les insectes à larves xylophages (villettes, capricornes et nicobiums) sur les huisseries, plinthes, planchers, boiserie murales, escaliers, poutres, solives et bois des charpentes

Au vu des constatations concernant les agents de dégradations biologiques du bois, nous conseillons au(x) intéressé(s) de se rapprocher d'un homme de l'art qui déterminera les mesures techniques à mettre en œuvre pour mettre fin aux désordres engendrés par les insectes et les champignons et qui vérifiera la résistance mécanique des bois.

Difficultés rencontrées: température extérieure avoisinant les - 2 °C

NOTE Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précises. Si le donneur d'ordre le souhaite il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200.

NOTE

Conformément à l'article L 133-6 du Livre Ier, Titre III, Chapitre III du code de la construction et de l'habitation, cet état du bâtiment relatif à la présence de termites est utilisable jusqu'au **04/06/2018**.

Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Dans le cadre d'un examen réalisé au sein d'une copropriété et portant uniquement sur des parties privatives, la clause d'exonération de garantie pour vice caché prévu par l'article 1643 du code civil, si le vice caché est constitué par la présence de termites, ne pourra être stipulé que pour les parties privatives contrôlées.

DEVOIR D'INFORMATION ET DE CONSEIL

Le département étant classé infesté par arrêté préfectoral, il est recommandé d'éviter le stockage de bois à même la terre ou contre un bâtiment, d'empêcher les infiltrations d'eau et de combattre l'humidité. Il convient d'être conscient de la soudaineté possible d'une infestation.

Rapport N° : AS05L17A T

Pays Basque : 50 rue Chapelet - 64200 BIARRITZ Tél : 05.59.52.20.93 Fax : 05.59.42.05.65

Landes : 676 Avenue Foch - 40 990 ST PAUL LES DAX Tél : 05.58.57.49.15 Fax : 05.59.42.05.65

Béarn : 62, rue Montpensier - 64000 PAU Tél : 05.59.21.55.71 Fax : 05.59.42.05.65

Bordeaux : 113 avenue Pasteur - 33600 PESSAC - Tél : 0800 836 037

SARL au capital de 8 000 € - Siret 430 100 974 000 61 - A.P.E. 7120 B - Assurance N° AL549302 MICHEL DUMAS GENERALI - N° TVA intracommunautaire : FR 10430100974



- En cas de travaux, vu le niveau d'infestation du département, il est conseillé de faire réaliser un traitement du bâti (également si le bien a fait l'objet d'un traitement qui n'est plus sous garanti).
- En cas d'indices d'infestation de termites sans présence d'individus et en l'absence de traitement curatif sous garantie, prévoir une surveillance régulière ou une action de traitement adéquat.
- En cas de présence de termites, mettre en œuvre une action curative après déclaration en mairie.

CACHET DE L'ENTREPRISE

Signature de l'opérateur

ATLANTIC CONTROLE
50 Rue Chapelet
64200 BIARRITZ
Tél 05 59 52 20 93
Fax 05 59 42 05 65

Référence : **AS05L17A T**
Fait à : **BIARRITZ** le : **05/12/2017**
Visite effectuée le : **05/12/2017**
Durée de la visite : **07H40**
Nom du responsable : **DELAYRE Laurent**
Opérateur : Nom : **AUREY**
Prénom : **Sébastien**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

NOTE 1 Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 ;

NOTE 2 Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L 133-4 et R 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

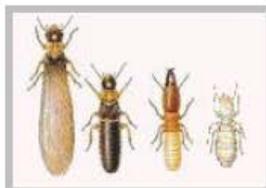
NOTE 3: Conformément à l'article L 271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

Rapport N° : AS05L17A T



INFORMATIONS SUR LES TERMITES ET AUTRES AGENTS DE DEGRADATION DU BOIS

LES TERMITES



Reine, roi, soldat et ouvrier

Les termites, ordre des isoptères (4 ailes identiques), sont des animaux arthropodes de la classe des insectes.

Appelés aussi faussement *fourmis blanches*, ils ont une grande cohésion sociale, à l'image des fourmis. Ils font preuve d'une grande intelligence collective. Leur organisation sociale est toutefois, différente de celle des Abeilles et des Fourmis : il existe une reine et un roi, des ouvriers qui travaillent et des soldats qui assurent la protection de la colonie.

Lorsque la colonie mère devient très peuplée, un groupe d'individus s'isole progressivement de la termitière pour créer une nouvelle colonie.

AUTRES AGENTS DE DEGRADATION BIOLOGIQUES DU BOIS



Nom scientifique : *Hylotrupes bajulus L.*
Nom commun : **Capricorne des maisons**



Nom scientifique : *Hesperophanes cinereus Vill*
Nom commun :

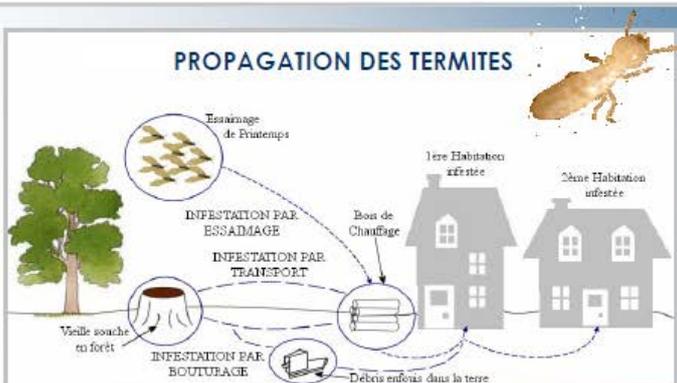


Nom scientifique : *Anobium punctatum de geer*
Nom commun :

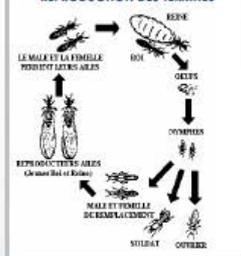


Nom scientifique : *Serpula lacrymans.*
Nom commun : **Mérule ou Champignon des maisons**

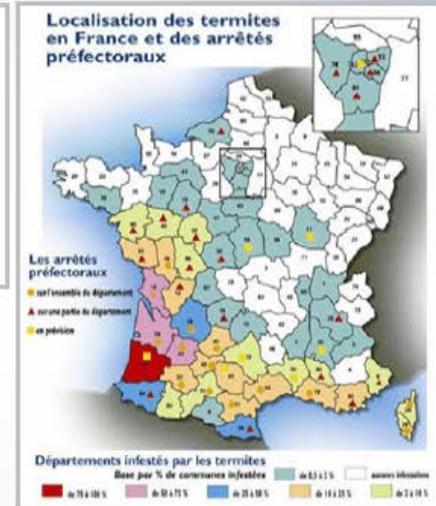
PROPAGATION DES TERMITES



REPRODUCTION DES TERMITES



Localisation des termites en France et des arrêtés préfectoraux



10 CONSEILS POUR LUTTER CONTRE LES TERMITES AU QUOTIDIEN

- **UTILISER** des bois traités lors de la construction ou la rénovation d'un bien
- **RESPECTER** la mise en œuvre de ces bois prétraités
- **Ne pas CONSTRUIRE** avec des ouvrages en bois en contact direct avec le sol
- **NETTOYER** les bois morts jonchant le sol aux alentours de votre terrain
- **ELIMINER** les souches d'arbres (Souvent point d'origine des infestations de termites)
- **Ne pas STOCKER** du bois de chauffage contre les murs de votre bâtiment
- **SURELEVER** (sur des supports métalliques) le bois de chauffage (Afin de pouvoir visualiser d'éventuelles constructions des termites)
- **ETRE VIGILANT** lors de l'ajout de terre végétale et autres remblais importés
- **RESORBER** les infiltrations d'eau ou les sources d'humidité sur les bois d'œuvre (Faire appel à un professionnel)
- **FAIRE CONTRÔLER** régulièrement votre bien par un professionnel



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

Articles R.1334-29-7, R.1334-14, R.1334-15 et 16, R.1334-20 et 21 du Code de la Santé Publique (introduits par le Décret n°2011-629 du 3 juin 2011); Arrêtés du 12 décembre 2012 modifié par l'arrêté du 26 juin 2013

A INFORMATIONS GENERALES Règlementation Amiante 2013

A.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Nature du bâtiment : Maison de Maître	Escalier :
Cat. du bâtiment :	Bâtiment :
Nombre de Locaux : 71	Porte :
Etage :	
Numéro de Lot :	Propriété de:
Référence Cadastre : NC	Monsieur COUSTE
	Jean Baptiste
Date de construction : 1800	Lieu Dit l' Enfant Rue de l' Enfant
Adresse : Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant	64400 GOÈS
64400 GOÈS	

A.2 DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : Monsieur COUSTE Jean Baptiste	Documents fournis :	Aucun
Adresse : Lieu Dit l' Enfant Rue de l' Enfant		
64400 GOÈS	Moyens mis à disposition :	Aucun
Qualité :		

A.3 EXECUTION DE LA MISSION

Rapport N° : AS05L17A A	Date d'émission du rapport :	05/12/2017
Le repérage a été réalisé le : 05/12/2017		
Par : AUREY Sébastien	Accompagnateur :	Le Frère du Propriétaire
N° certificat de qualification : C2039	Laboratoire d'Analyses :	Agence ITGA Rennes Saint Grégoire
Date d'obtention : 02/10/2017		
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :	Adresse laboratoire :	Parc d'affaires Edonia - Bâtiment R Rue de la terre Adélie - CS 66862 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX
QUALIXPERT		
LCC 17, rue Borrel	Numéro d'accréditation :	1-5967 rév.6
81100 CASTRES		
Date de commande : 05/12/2017	Organisme d'assurance professionnelle :	MMA ENTREPRISE
	Adresse assurance :	9 avenue Raymond Manaud 33520 BRUGES
	N° de contrat d'assurance	127.124.014
	Date de validité :	31/12/2017

B CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise 	Date d'établissement du rapport : Fait à BIARRITZ le 05/12/2017 Cabinet : ATLANTIC CONTROLE Nom du responsable : DELAYRE Laurent Nom du diagnostiqueur : AUREY Sébastien
--	--

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.



C SOMMAIRE

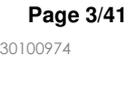
INFORMATIONS GENERALES	REGLEMENTATION AMIANTE 2013	1
DESIGNATION DU BATIMENT.....		1
DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE.....		1
EXECUTION DE LA MISSION		1
CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR		1
SOMMAIRE		2
CONCLUSION(S).....		3
LISTE DES LOCAUX NON VISITES ET JUSTIFICATION.....		4
LISTE DES ELEMENTS NON INSPECTES ET JUSTIFICATION		4
PROGRAMME DE REPERAGE.....		5
LISTE A DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART R.1334-20)		5
LISTE B DE L'ANNEXE 13-9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE (ART. R.1334-21)		5
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....		6
RAPPORTS PRECEDENTS		6
RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....		7
LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION		7
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR		9
LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE.....		9
LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS		9
RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (MATERIAUX NON VISES PAR LA LISTE A OU LA LISTE B DE L'ANNEXE 13/9 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE)		9
COMMENTAIRES.....		10
ELEMENTS D'INFORMATION		10
ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION		11
ANNEXE 2 – CROQUIS		19
ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS.....		22
ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ.....		40



D CONCLUSION(S)

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante

Dans le cadre de la mission décrit en tête de rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante :

N° Local	Local	Étage	Élément	Zone	Matériau / Produit	Méthode	Etat de dégradation	Photo
1	Grange au fond du terrain		Murs - Parois verticales intérieures	Murs	Plaques en fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux dégradé	
			Couverture	Plafond	Plaques en fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux dégradé	
2	Puit		Couverture	Plafond	Plaques en fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
3	Débaras n°1		Conduit de fluide	C	Fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
4	Appentis		Couverture	Plafond	Plaques en fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
5	Salle d'eau extérieur		Conduit de fluide	C	Fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
6	Wc extérieur		Conduit de fluide	C	Fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
7	Porcherie		Couverture	Plafond	Plaques en fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux dégradé	
9	Dégagement n°2	RDC	Murs - Parois verticales intérieures	B,C,D	Fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
12	Garage 2		Conduit de fluide	B	Fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
13	Dégagement n°1	RDC	Conduit de fluide	Placard	Fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
15	W.C. n°1	RDC	Conduit de fluide	D	Fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
24	Débaras n°2	RDC	Conduit de fluide n°1	Plafond	Fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
			Conduit de fluide n°2	C	Fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	
62	Pallier n°3	1er étage	Conduit de fluide	D	Fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux dégradé	
70	Grenier 7	2ème étage	Conduit de fluide	Sol	Fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux dégradé	
71	Grenier 8	2ème étage	Conduit de fluide	Sol	Fibres ciment	Jugement personnel	Matériaux non dégradé	

Rapport N° : AS05L17A A

Pays Basque : 50 rue Chapellet – 64200 BIARRITZ Tél : 05.59.52.20.93 Fax : 05.59.42.05.65

Landes : 676 Avenue Foch - 40 990 ST PAUL LES DAX Tél : 05.58.57.49.15 Fax : 05.59.42.05.65

Béarn : 62, rue Montpensier – 64000 PAU Tél : 05.59.21.55.71 Fax : 05.59.42.05.65

Bordeaux : 113 avenue Pasteur – 33600 PESSAC –Tél : 0800 836 037

SARL au capital de 8 000 € - Siret 430 100 974 000 61 - A.P.E. 7120 B – Assurance N° AL549302 MICHEL DUMAS GENERALI – N° TVA intracommunautaire : FR 10430100974



→ Recommandation(s) au propriétaire

EP - Evaluation périodique					
N° Local	Local	Etage	Élément	Zone	Matériau / Produit
1	Grange au fond du terrain		Murs - Parois verticales intérieures	Murs	Plaques en fibres ciment
			Couverture	Plafond	Plaques en fibres ciment
2	Puit		Couverture	Plafond	Plaques en fibres ciment
3	Débarras n°1		Conduit de fluide	C	Fibres ciment
4	Appentis		Couverture	Plafond	Plaques en fibres ciment
5	Salle d'eau extérieur		Conduit de fluide	C	Fibres ciment
6	Wc extérieur		Conduit de fluide	C	Fibres ciment
7	Porcherie		Couverture	Plafond	Plaques en fibres ciment
9	Dégagement n°2	RDC	Murs - Parois verticales intérieures	B,C,D	Fibres ciment
12	Garage 2		Conduit de fluide	B	Fibres ciment
13	Dégagement n°1	RDC	Conduit de fluide	Placard	Fibres ciment
15	W.C. n°1	RDC	Conduit de fluide	D	Fibres ciment
24	Débarras n°2	RDC	Conduit de fluide n°1	Plafond	Fibres ciment
			Conduit de fluide n°2	C	Fibres ciment
62	Palier n°3	1er étage	Conduit de fluide	D	Fibres ciment
70	Grenier 7	2ème étage	Conduit de fluide	Sol	Fibres ciment
71	Grenier 8	2ème étage	Conduit de fluide	Sol	Fibres ciment

Liste des locaux non visités et justification

Aucun

Liste des éléments non inspectés et justification

Doublage des murs et espaces intérieurs des cloisons pour lesquels ni l'accès ni l'examen n'est possible (blocs prises non démontées).

Gaine ou espace technique sous baignoire dont le contrôle ne peut être réalisé faute d'accès non démonté.



E PROGRAMME DE REPERAGE

La mission porte sur le repérage de l'amiante dans les éléments suivants (liste A et liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique) :

Liste A de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art R.1334-20)

COMPOSANT À SONDER OU À VÉRIFIER
Flocages
Calorifugeages
Faux plafonds

L'opérateur communiquera au préfet les rapports de repérage de certains établissements dans lesquels il a identifié des matériaux de la liste A contenant de l'amiante dégradés, qui nécessitent des travaux de retrait ou confinement ou une surveillance périodique avec mesure d'empoussièrement. Cette disposition a pour objectif de mettre à la disposition des préfets toutes les informations utiles pour suivre ces travaux à venir et le respect des délais. Parallèlement, le propriétaire transmettra au préfet un calendrier de travaux et une information sur les mesures conservatoires mises en œuvre dans l'attente des travaux. Ces transmissions doivent également permettre au préfet d'être en capacité de répondre aux cas d'urgence (L.1334-16)

Liste B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique (Art. R.1334-21)

COMPOSANT DE LA CONSTRUCTION	PARTIE DU COMPOSANT À VÉRIFIER OU À SONDER
1. Parois verticales intérieures	
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs). Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu. Enduits projetés, panneaux de cloisons.
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol
3. Conduits, canalisations et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...), Clapets/volets coupe-feu Portes coupe-feu. Vide-ordures.	Conduits, enveloppes de calorifuges. Clapets, volets, rebouchage. Joints (tresses, bandes). Conduits.
4. Éléments extérieurs	
Toitures. Bardages et façades légères. Conduits en toiture et façade.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux. Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment). Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.



F CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date du repérage : 05/12/2017

Le repérage a pour objectif une recherche et un constat de la présence de matériaux ou produits contenant de l'amiante selon la liste citée au programme de repérage.

Conditions spécifiques du repérage :

Ce repérage est limité aux matériaux accessibles sans travaux destructifs c'est-à-dire n'entraînant pas de réparation, remise en état ou ajout de matériau ou ne faisant pas perdre sa fonction au matériau.

En conséquence, les revêtements et doublages (des plafonds, murs, sols ou conduits) qui pourraient recouvrir des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante ne peuvent pas être déposés ou détruits.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

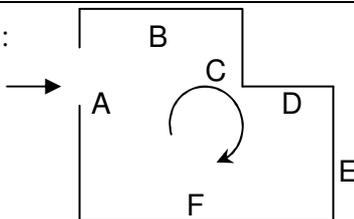
L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptibles d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Liste des écarts, adjonctions ou suppression d'information de la norme NFX 46-020 - Août 2017 :

Sens du repérage pour évaluer un local :



G RAPPORTS PRECEDENTS

Aucun rapport précédemment réalisé ne nous a été fourni.



H RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES PIECES VISITEES/NON VISITEES ET JUSTIFICATION

N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
1	Grange au fond du terrain		OUI	
2	Puit		OUI	
3	Débarras n°1		OUI	
4	Appentis		OUI	
5	Salle d'eau extérieur		OUI	
6	Wc extérieur		OUI	
7	Porcheries		OUI	
8	Séjour	RDC	OUI	
9	Dégagement n°2	RDC	OUI	
10	Salon	RDC	OUI	
11	Garage 1		OUI	
12	Garage 2		OUI	
13	Dégagement n°1	RDC	OUI	
14	Cuisine n°1	RDC	OUI	
15	W.C. n°1	RDC	OUI	
16	Dégagement n°3	RDC	OUI	
17	Pièce	RDC	OUI	
18	Chaufferie	RDC	OUI	
19	Dégagement n°4	RDC	OUI	
20	Cuisine n°2	RDC	OUI	
21	Chambre n°1	RDC	OUI	
22	Salle d'eau n°1	RDC	OUI	
23	Entrée	RDC	OUI	
24	Débarras n°2	RDC	OUI	
25	Cuisine n°3	RDC	OUI	
26	W.C. n°2	RDC	OUI	
27	Salle d'eau n°2	RDC	OUI	
28	Chambre n°2	RDC	OUI	
29	Cuisine n°4	RDC	OUI	
30	W.C. n°3	RDC	OUI	
31	Chambre n°3	RDC	OUI	
32	Chambre n°4	RDC	OUI	
33	Salle d'eau n°3	RDC	OUI	
34	Palier n°1	1er étage	OUI	
35	Chambre n°5	1er étage	OUI	
36	Chambre n°6	1er étage	OUI	
37	Salle d'eau n°4	1er étage	OUI	
38	Chambre n°7	1er étage	OUI	
39	Chambre n°8	1er étage	OUI	
40	Chambre n°9	1er étage	OUI	
41	Salle de bains n°1	1er étage	OUI	
42	Palier n°2	1er étage	OUI	
43	Dégagement n°5	1er étage	OUI	
44	Chambre n°10	1er étage	OUI	
45	Chambre n°11	1er étage	OUI	
46	Chambre n°12	1er étage	OUI	
47	W.C. n°4	1er étage	OUI	
48	Chambre n°13	1er étage	OUI	
49	Chambre n°14	1er étage	OUI	
50	Chambre n°15	1er étage	OUI	
51	Chambre n°16	1er étage	OUI	
52	Chambre n°17	1er étage	OUI	
53	Chambre n°18	1er étage	OUI	
54	Chambre n°19	1er étage	OUI	
55	Chambre n°20	1er étage	OUI	
56	Chambre n°21	1er étage	OUI	
57	Chambre n°22	1er étage	OUI	

Rapport N° : AS05L17A A



N°	Local / partie d'immeuble	Etage	Visitée	Justification
58	Cuisine n°5	1er étage	OUI	
59	Salle de bains n°2	1er étage	OUI	
60	Salle d'eau n°5	1er étage	OUI	
61	W.C. n°5	1er étage	OUI	
62	Palier n°3	1er étage	OUI	
63	Palier n°4	2ème étage	OUI	
64	Grenier 1	2ème étage	OUI	
65	Grenier 2	2ème étage	OUI	
66	Grenier 3	2ème étage	OUI	
67	Grenier 4	2ème étage	OUI	
68	Grenier 5	2ème étage	OUI	
69	Grenier 6	2ème étage	OUI	
70	Grenier 7	2ème étage	OUI	
71	Grenier 8	2ème étage	OUI	



LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR DECISION DE L'OPERATEUR

N° Local	Local / Partie d'immeuble	Étage	Élément	Zone	Matériau / Produit	Présence	Critère de décision	Etat de dégradation	Obligation / Préconisation
1	Grange au fond du terrain		Murs - Parois verticales intérieures	Murs	Plaques en fibres ciment	A	Jugement personnel	MD	EP
			Couverture	Plafond	Plaques en fibres ciment	A	Jugement personnel	MD	EP
2	Puit		Couverture	Plafond	Plaques en fibres ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
3	Débarras n°1		Conduit de fluide	C	Fibres ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
4	Appentis		Couverture	Plafond	Plaques en fibres ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
5	Salle d'eau extérieur		Conduit de fluide	C	Fibres ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
6	Wc extérieur		Conduit de fluide	C	Fibres ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
7	Porcheries		Couverture	Plafond	Plaques en fibres ciment	A	Jugement personnel	MD	EP
9	Dégagement n°2	RDC	Murs - Parois verticales intérieures	B,C,D	Fibres ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
12	Garage 2		Conduit de fluide	B	Fibres ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
13	Dégagement n°1	RDC	Conduit de fluide	Placard	Fibres ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
15	W.C. n°1	RDC	Conduit de fluide	D	Fibres ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
24	Débarras n°2	RDC	Conduit de fluide n°1	Plafond	Fibres ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
			Conduit de fluide n°2	C	Fibres ciment	A	Jugement personnel	MND	EP
62	Palier n°3	1er étage	Conduit de fluide	D	Fibres ciment	A	Jugement personnel	MD	EP
70	Grenier 7	2ème étage	Conduit de fluide	Sol	Fibres ciment	A	Jugement personnel	MD	EP
71	Grenier 8	2ème étage	Conduit de fluide	Sol	Fibres ciment	A	Jugement personnel	MND	EP

LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE

Néant

LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS

Néant

RESULTATS HORS CHAMP D'INVESTIGATION (matériaux non visés par la liste A ou la liste B de l'annexe 13/9 du code de la santé publique)

Néant

Rapport N° : AS05L17A A



LEGENDE				
Présence	A : Amiante	N : Non Amianté	a? : Probabilité de présence d'Amiante	
Etat de dégradation des Matériaux	F, C, FP	BE : Bon état	DL : Dégradations locales	ME : Mauvais état
	Autres matériaux	MND : Matériau(x) non dégradé(s)	MD : Matériau(x) dégradé(s)	
Obligation matériaux de type Flocage, calorifugeage ou faux-plafond (résultat de la grille d'évaluation)	1	Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation		
	2	Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrement		
	3	Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement		
Recommandations des autres matériaux et produits. (résultat de la grille d'évaluation)	EP	Evaluation périodique		
	AC1	Action corrective de premier niveau		
	AC2	Action corrective de second niveau		

COMMENTAIRES
Néant

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a)** contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b)** rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

I ELEMENTS D'INFORMATION

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires), et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes, renseignez-vous auprès de votre mairie ou votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous consultez la base de données «déchets» gérée par l'ADEME directement accessible sur le site Internet www.sinoe.org



ANNEXE 1 – FICHE D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

ELEMENT : Conduit de fluide		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	2ème étage - Grenier 8
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation		Résultat
Conduit de fluide - Sol		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Couverture		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	Appentis
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plaques en fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation		Résultat
Couverture - Plafond		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

Rapport N° : AS05L17A A



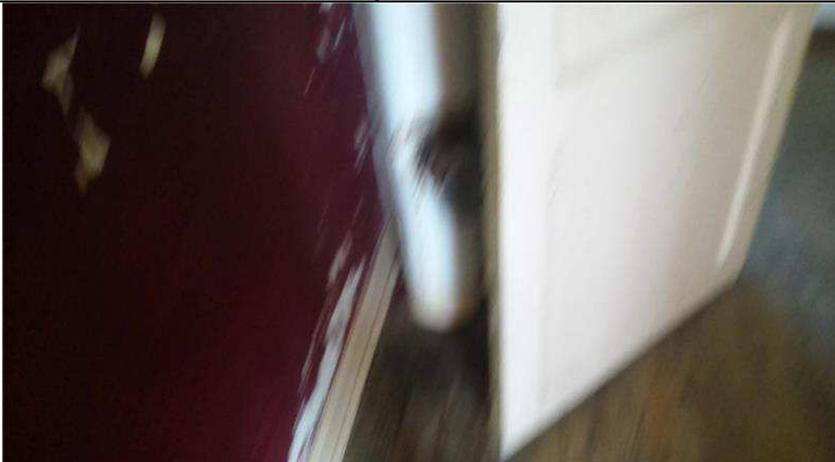
ELEMENT : Conduit de fluide n°1		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	RDC - Débarras n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation		Résultat
Conduit de fluide n°1 - Plafond		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit de fluide n°2		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	RDC - Débarras n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation		Résultat
Conduit de fluide n°2 - C		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

Rapport N° : AS05L17A A



ELEMENT : Conduit de fluide		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	RDC - W.C. n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation		Résultat
Conduit de fluide - D		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit de fluide		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	1er étage - Palier n°3
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation		Résultat
Conduit de fluide - D		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

Rapport N° : AS05L17A A



ELEMENT : Murs		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	RDC - Dégagement n°2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation		Résultat
Murs - B,C,D Parois verticales intérieures		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit de fluide		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	RDC - Dégagement n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation		Résultat
Conduit de fluide - Placard		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

Rapport N° : AS05L17A A



ELEMENT : Couverture		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	Puit
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plaques en fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation	Résultat	
Couverture - Plafond	Présence d'amiante	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Couverture		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	Porcheries
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plaques en fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation	Résultat	
Couverture - Plafond	Présence d'amiante	
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

Rapport N° : AS05L17A A

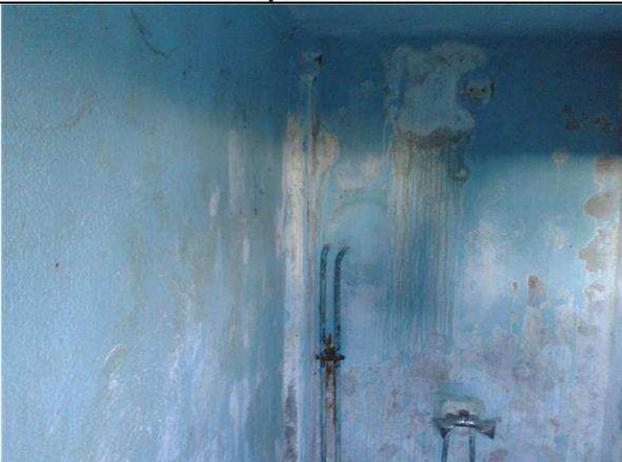


ELEMENT : Murs		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	Grange au fond du terrain
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plaques en fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation		Résultat
Murs - Murs Parois verticales intérieures		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Couverture		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	Grange au fond du terrain
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Plaques en fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation		Résultat
Couverture - Plafond		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

Rapport N° : AS05L17A A



ELEMENT : Conduit de fluide		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	Salle d'eau extérieur
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation		Résultat
Conduit de fluide - C		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit de fluide		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	Wc extérieur
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation		Résultat
Conduit de fluide - C		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

Rapport N° : AS05L17A A



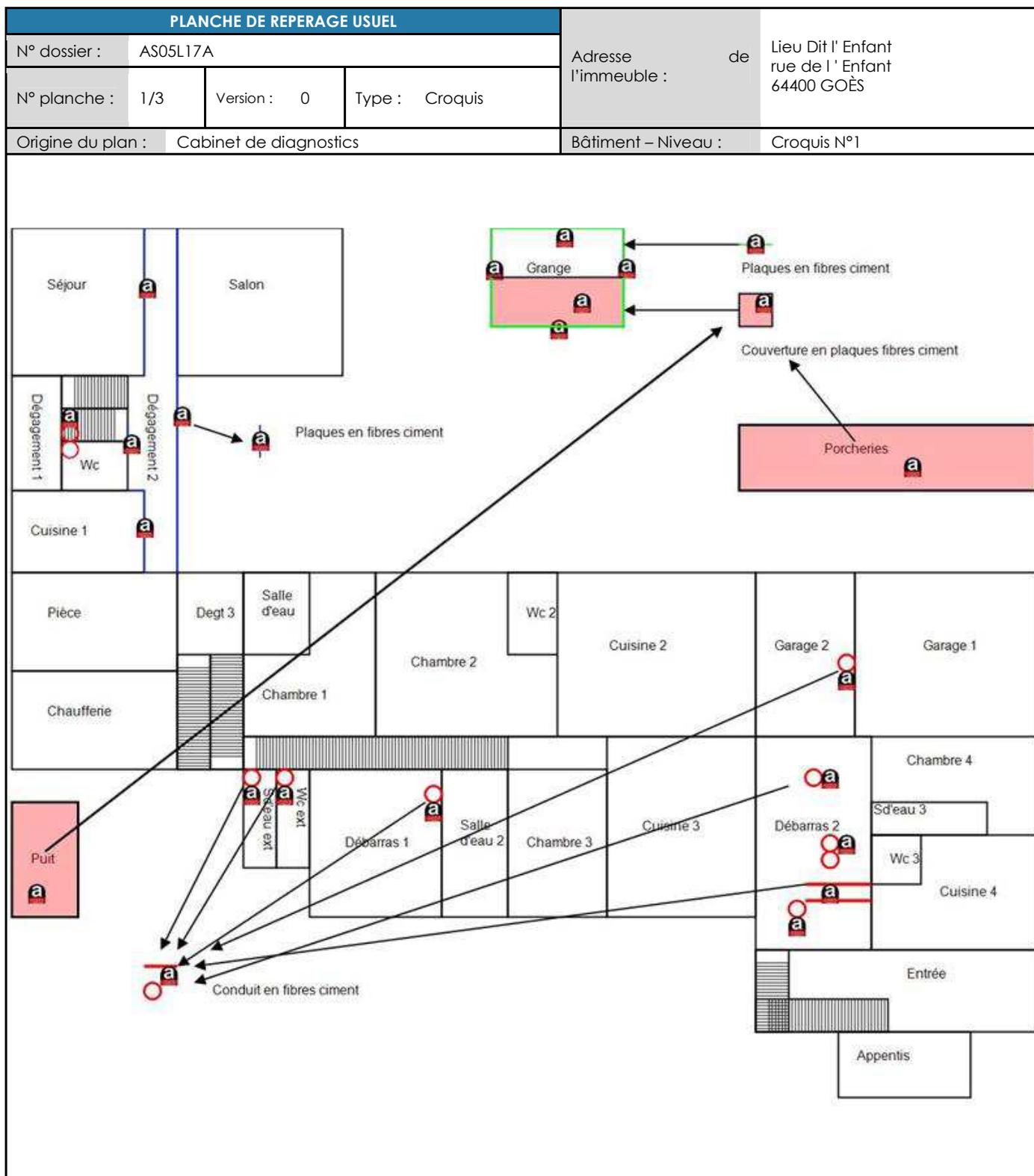
ELEMENT : Conduit de fluide		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	Garage 2
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation		Résultat
Conduit de fluide - B		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

ELEMENT : Conduit de fluide		
Nom du client	Numéro de dossier	Pièce ou local
COUSTE	AS05L17A	Débarras n°1
Matériau	Date de prélèvement	Nom de l'opérateur
Fibres ciment		AUREY Sébastien
Localisation		Résultat
Conduit de fluide - C		Présence d'amiante
Résultat de la grille d'évaluation		
Evaluation périodique		
Emplacement		
		

Rapport N° : AS05L17A A



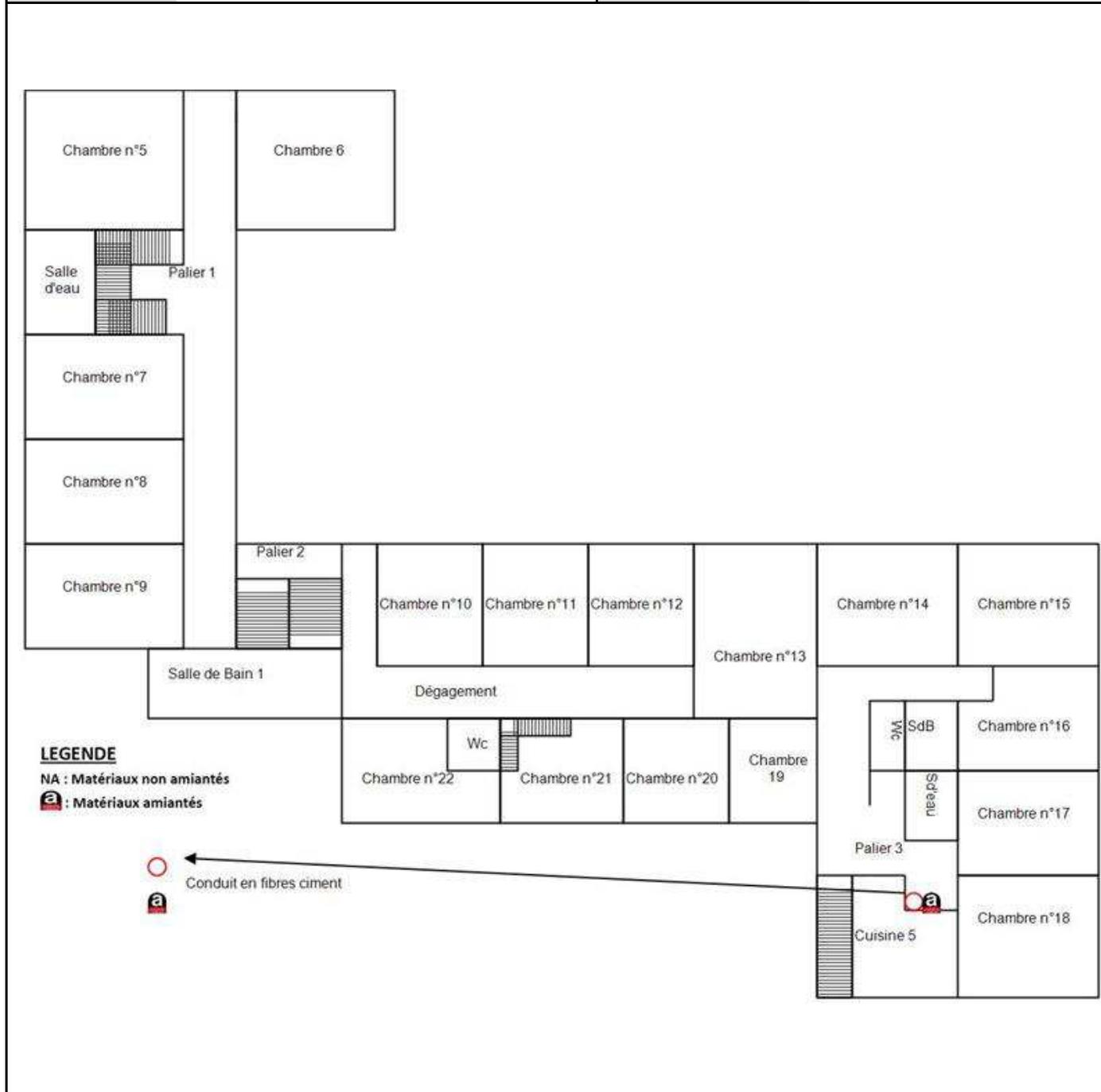
ANNEXE 2 – CROQUIS

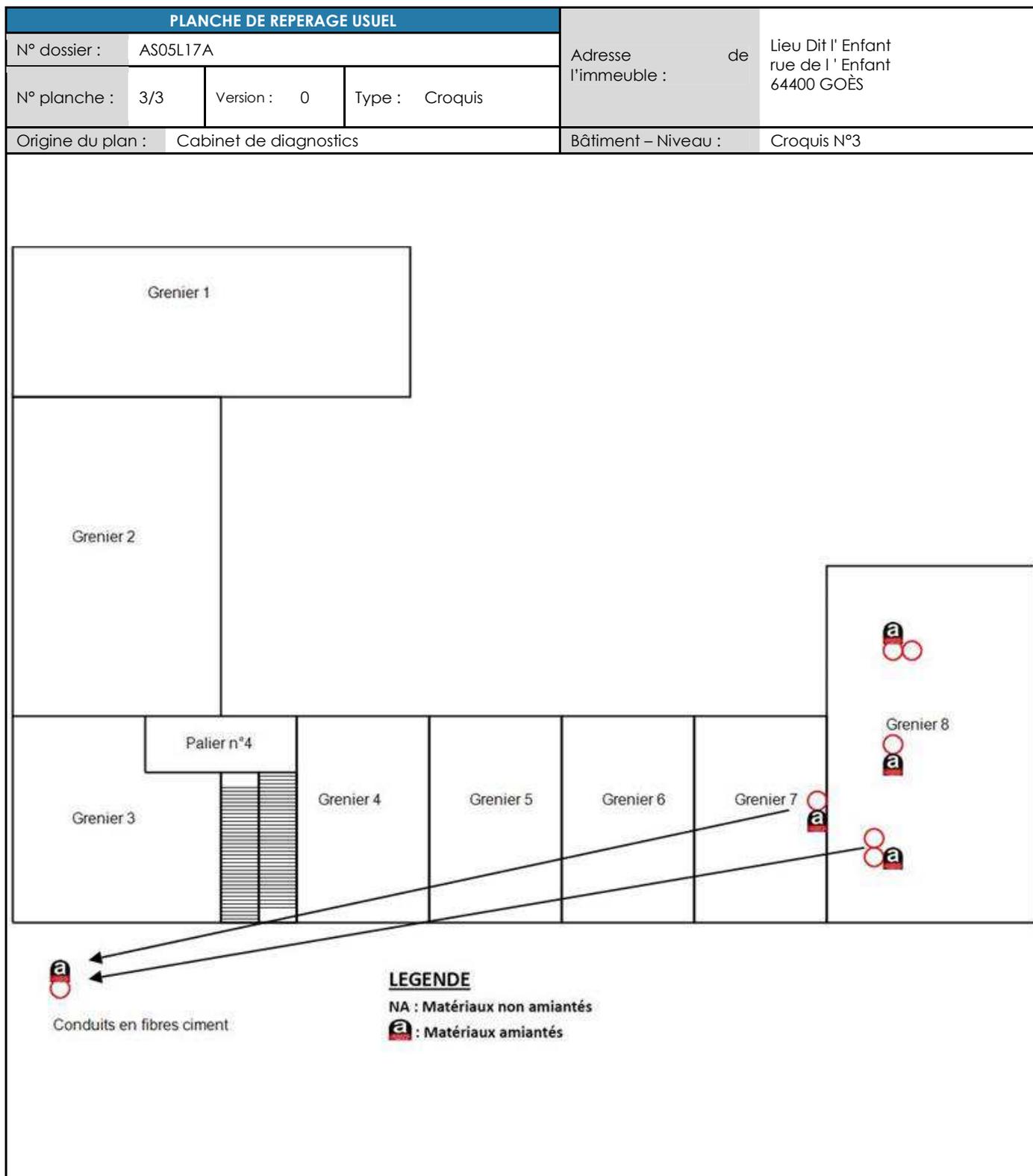


Rapport N° : AS05L17A A



PLANCHE DE REPERAGE USUEL				Adresse l'immeuble :	de	Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
N° dossier :	AS05L17A					
N° planche :	2/3	Version :	0	Type :	Croquis	
Origine du plan :	Cabinet de diagnostics			Bâtiment – Niveau :	Croquis N°2	





ANNEXE 3 – ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX ET PRODUITS DE LA LISTE B

**En cas de présence avérée d'amiante dans un matériau de liste B,
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti**

Conclusions possibles	
EP	Evaluation périodique
AC1	Action corrective de 1 ^{er} niveau
AC2	Action corrective de 2 nd niveau

« Evaluation périodique »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit.

Cette évaluation périodique consiste à :

- a)** contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas, et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b)** rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

« Action corrective de premier niveau »

Lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés.

Rappel : l'obligation de faire intervenir une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement ou pour les autres opérations de maintenance.

Cette action corrective de premier niveau consiste à :

- a)** rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b)** procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c)** veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux ou produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d)** contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que, le cas échéant, leur protection, demeurent en bon état de conservation.

« Action corrective de second niveau »

Qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation.

Cette action corrective de second niveau consiste à :

- a)** prendre, tant que les mesures mentionnées au c) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation, et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b)** procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c)** mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d)** contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 1

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Grange au fond du terrain
Elément	Murs
Matériau / Produit	Plaques en fibres ciment
Repérage	Murs
Destination déclarée du local	Grange au fond du terrain
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>		EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input checked="" type="checkbox"/>		EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>				

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 2

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Grange au fond du terrain
Elément	Couverture
Matériau / Produit	Plaques en fibres ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Grange au fond du terrain
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>		EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input checked="" type="checkbox"/>		EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 3

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Puit
Elément	Couverture
Matériau / Produit	Plaques en fibres ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Puit
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 4

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Débarras n°1
Elément	Conduit de fluide
Matériau / Produit	Fibres ciment
Repérage	C
Destination déclarée du local	Débarras n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 5

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Appentis
Elément	Couverture
Matériau / Produit	Plaques en fibres ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Appentis
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 6

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Salle d'eau extérieur
Elément	Conduit de fluide
Matériau / Produit	Fibres ciment
Repérage	C
Destination déclarée du local	Salle d'eau extérieur
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 7

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Wc extérieur
Elément	Conduit de fluide
Matériau / Produit	Fibres ciment
Repérage	C
Destination déclarée du local	Wc extérieur
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
			Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 8

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Porcheries
Elément	Couverture
Matériau / Produit	Plaques en fibres ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Porcheries
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>		EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input checked="" type="checkbox"/>		EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>				

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 9

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Dégagement n°2
Elément	Murs
Matériau / Produit	Fibres ciment
Repérage	B,C,D
Destination déclarée du local	Dégagement n°2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
			Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 10

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Garage 2
Elément	Conduit de fluide
Matériau / Produit	Fibres ciment
Repérage	B
Destination déclarée du local	Garage 2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau			
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>		EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>		EP	
			Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2	
			Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 11

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Dégagement n°1
Elément	Conduit de fluide
Matériau / Produit	Fibres ciment
Repérage	Placard
Destination déclarée du local	Dégagement n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
			Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 12

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	W.C. n°1
Elément	Conduit de fluide
Matériau / Produit	Fibres ciment
Repérage	D
Destination déclarée du local	W.C. n°1
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
			Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 13

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Débarras n°2
Elément	Conduit de fluide n°1
Matériau / Produit	Fibres ciment
Repérage	Plafond
Destination déclarée du local	Débarras n°2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP	
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1	
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>	Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP	
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1	
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2	
			Généralisée <input type="checkbox"/>	AC2	

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 14

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Débarras n°2
Elément	Conduit de fluide n°2
Matériau / Produit	Fibres ciment
Repérage	C
Destination déclarée du local	Débarras n°2
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 15

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Palier n°3
Elément	Conduit de fluide
Matériau / Produit	Fibres ciment
Repérage	D
Destination déclarée du local	Palier n°3
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input checked="" type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
	Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2	

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 16

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Grenier 7
Elément	Conduit de fluide
Matériau / Produit	Fibres ciment
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Grenier 7
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/>		EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>		AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input checked="" type="checkbox"/>	Ponctuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Risque faible d'extension de la dégradation <input checked="" type="checkbox"/>		EP
			Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>		AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>			AC2

Rapport N° : AS05L17A A



EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES MATERIAUX N° 17

En cas de présence avérée d'amiante dans les matériaux
A compléter pour chaque pièce ou zone homogène de l'immeuble bâti

Eléments d'information généraux	
N° de dossier	AS05L17A A
Date de l'évaluation	05/12/2017
Bâtiment	Maison de Maître Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS
Pièce ou zone homogène	Grenier 8
Elément	Conduit de fluide
Matériau / Produit	Fibres ciment
Repérage	Sol
Destination déclarée du local	Grenier 8
Recommandation	Evaluation périodique

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation	
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
Protection physique étanche <input type="checkbox"/>	Matériau non dégradé <input checked="" type="checkbox"/>		Risque de dégradation faible ou à terme <input checked="" type="checkbox"/>	EP
			Risque de dégradation rapide <input type="checkbox"/>	AC1
Protection physique non étanche ou absence de protection physique <input checked="" type="checkbox"/>	Matériau dégradé <input type="checkbox"/>		Risque faible d'extension de la dégradation <input type="checkbox"/>	EP
		Ponctuelle <input type="checkbox"/>	Risque d'extension à terme de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC1
			Risque d'extension rapide de la dégradation <input type="checkbox"/>	AC2
		Généralisée <input type="checkbox"/>		AC2

Rapport N° : AS05L17A A



ANNEXE 4 – RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ*Les recommandations générales de sécurité (Arrêté du 21 décembre 2012)*

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante. Ces mesures sont inscrites dans le dossier technique amiante et dans sa fiche récapitulative que le propriétaire constitue et tient à jour en application des dispositions de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique. La mise à jour régulière et la communication du dossier technique amiante ont vocation à assurer l'information des occupants et des différents intervenants dans le bâtiment sur la présence des matériaux et produits contenant de l'amiante, afin de permettre la mise en œuvre de mesures visant à prévenir les expositions. Les recommandations générales de sécurité définies ci-après rappellent les règles de base destinées à prévenir les expositions. Le propriétaire (ou, à défaut, l'exploitant) de l'immeuble concerné adapte ces recommandations aux particularités de chaque bâtiment et de ses conditions d'occupation ainsi qu'aux situations particulières rencontrées. Ces recommandations générales de sécurité ne se substituent en aucun cas aux obligations réglementaires existantes en matière de prévention des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs, inscrites dans le code du travail.

1. Informations générales**a) Dangerosité de l'amiante**

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. Elles sont à l'origine de cancers qui peuvent atteindre soit la plèvre qui entoure les poumons (mésotéliomes), soit les bronches et/ou les poumons (cancers broncho-pulmonaires). Ces lésions surviennent longtemps (souvent entre 20 à 40 ans) après le début de l'exposition à l'amiante. Le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a également établi récemment un lien entre exposition à l'amiante et cancers du larynx et des ovaires. D'autres pathologies, non cancéreuses, peuvent également survenir en lien avec une exposition à l'amiante. Il s'agit exceptionnellement d'épanchements pleuraux (liquide dans la plèvre) qui peuvent être récidivants ou de plaques pleurales (qui épaississent la plèvre). Dans le cas d'empoussièrément important, habituellement d'origine professionnelle, l'amiante peut provoquer une sclérose (asbestose) qui réduira la capacité respiratoire et peut dans les cas les plus graves produire une insuffisance respiratoire parfois mortelle. Le risque de cancer du poumon peut être majoré par l'exposition à d'autres agents cancérigènes, comme la fumée du tabac.

b) Présence d'amiante dans des matériaux et produits en bon état de conservation

L'amiante a été intégré dans la composition de nombreux matériaux utilisés notamment pour la construction. En raison de son caractère cancérigène, ses usages ont été restreints progressivement à partir de 1977, pour aboutir à une interdiction totale en 1997. En fonction de leur caractéristique, les matériaux et produits contenant de l'amiante peuvent libérer des fibres d'amiante en cas d'usure ou lors d'interventions mettant en cause l'intégrité du matériau ou produit (par exemple perçage, ponçage, découpe, friction...). Ces situations peuvent alors conduire à des expositions importantes si des mesures de protection renforcées ne sont pas prises. Pour rappel, les matériaux et produits répertoriés aux listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique font l'objet d'une évaluation de l'état de conservation dont les modalités sont définies par arrêté. Il convient de suivre les recommandations émises par les opérateurs de repérage dits « diagnostiqueurs » pour la gestion des matériaux ou produits repérés. De façon générale, il est important de veiller au maintien en bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante et de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation de ceux-ci.

2. Intervention de professionnels soumis aux dispositions du code du travail

Il est recommandé aux particuliers d'éviter dans la mesure du possible toute intervention directe sur des matériaux et produits contenant de l'amiante et de faire appel à des professionnels compétents dans de telles situations. Les entreprises réalisant des opérations sur matériaux et produits contenant de l'amiante sont soumises aux dispositions des articles R. 4412-94 à R. 4412-148 du code du travail. Les entreprises qui réalisent des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits contenant de l'amiante doivent en particulier être certifiées dans les conditions prévues à l'article R. 4412-129. Cette certification est obligatoire à partir du 1er juillet 2013 pour les entreprises effectuant des travaux de retrait sur l'enveloppe extérieure des immeubles bâtis et à partir du 1er juillet 2014 pour les entreprises de génie civil. Des documents d'information et des conseils pratiques de prévention adaptés sont disponibles sur le site Travailler-mieux (<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>) et sur le site de l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (<http://www.inrs.fr>).

3. Recommandations générales de sécurité

Il convient d'éviter au maximum l'émission de poussières notamment lors d'interventions ponctuelles non répétées, par exemple :

- perçage d'un mur pour accrocher un tableau ;
- remplacement de joints sur des matériaux contenant de l'amiante ;
- travaux réalisés à proximité d'un matériau contenant de l'amiante en bon état, par exemple des interventions légères dans des boîtiers électriques, sur des gaines ou des circuits situés sous un flocage sans action directe sur celui-ci, de remplacement d'une vanne sur une canalisation calorifugée à l'amiante. L'émission de poussières peut être limitée par humidification locale des matériaux contenant de l'amiante en prenant les mesures nécessaires pour éviter tout risque électrique et/ou en utilisant de préférence des outils manuels ou des outils à vitesse lente. Le port d'équipements adaptés de protection respiratoire est recommandé. Le port d'une combinaison jetable permet d'éviter la propagation de fibres d'amiante en dehors de la zone de travail. Les combinaisons doivent être jetées après chaque utilisation. Des informations sur le choix des équipements de protection sont disponibles sur le site internet amiante de l'INRS à l'adresse suivante : www.amiante.inrs.fr.

De plus, il convient de disposer d'un sac à déchets à proximité immédiate de la zone de travail et d'une éponge ou d'un chiffon humide de nettoyage.

4. Gestion des déchets contenant de l'amiante

Les déchets de toute nature contenant de l'amiante sont des déchets dangereux. A ce titre, un certain nombre de dispositions réglementaires, dont les principales sont rappelées ci-après, encadrent leur élimination. Lors de travaux conduisant à un désamiantage de tout ou partie de l'immeuble, la personne pour laquelle les travaux sont réalisés, c'est-à-dire les maîtres d'ouvrage, en règle générale les propriétaires, ont la responsabilité de la bonne gestion des déchets produits, conformément aux dispositions de l'article L. 541-2 du code de l'environnement. Ce sont les producteurs des déchets au sens du code de l'environnement. Les déchets liés au fonctionnement d'un chantier (équipements de protection, matériel, filtres, bâches, etc.) sont de la responsabilité de l'entreprise qui réalise les travaux.



a. Conditionnement des déchets

Les déchets de toute nature susceptibles de libérer des fibres d'amiante sont conditionnés et traités de manière à ne pas provoquer d'émission de poussières. Ils sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés dans des emballages appropriés et fermés, avec apposition de l'étiquetage prévu par le décret no 88-466 du 28 avril 1988 relatif aux produits contenant de l'amiante et par le code de l'environnement notamment ses articles R. 551-1 à R. 551-13 relatifs aux dispositions générales relatives à tous les ouvrages d'infrastructures en matière de stationnement, chargement ou déchargement de matières dangereuses. Les professionnels soumis aux dispositions du code du travail doivent procéder à l'évacuation des déchets, hors du chantier, aussitôt que possible, dès que le volume le justifie après décontamination de leurs emballages.

b. Apport en déchèterie

Environ 10 % des déchèteries acceptent les déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité provenant de ménages, voire d'artisans. Tout autre déchet contenant de l'amiante est interdit en déchèterie. A partir du 1er janvier 2013, les exploitants de déchèterie ont l'obligation de fournir aux usagers les emballages et l'étiquetage appropriés aux déchets d'amiante.

c. Filières d'élimination des déchets

Les matériaux contenant de l'amiante ainsi que les équipements de protection (combinaison, masque, gants...) et les déchets issus du nettoyage (chiffon...) sont des déchets dangereux. En fonction de leur nature, plusieurs filières d'élimination peuvent être envisagées. Les déchets contenant de l'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité peuvent être éliminés dans des installations de stockage de déchets non dangereux si ces installations disposent d'un casier de stockage dédié à ce type de déchets. Tout autre déchet amianté doit être éliminé dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés. En particulier, les déchets liés au fonctionnement du chantier, lorsqu'ils sont susceptibles d'être contaminés par de l'amiante, doivent être éliminés dans une installation de stockage pour déchets dangereux ou être vitrifiés.

d. Information sur les déchèteries et les installations d'élimination des déchets d'amiante

Les informations relatives aux déchèteries acceptant des déchets d'amiante lié et aux installations d'élimination des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès :

- de la préfecture ou de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie en Ile-de-France) ou de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
- du conseil général (ou conseil régional en Ile-de-France) au regard de ses compétences de planification sur les déchets dangereux ;
- de la mairie ;

– ou sur la base de données « déchets » gérée par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, directement accessible sur internet à l'adresse suivante : www.sinoe.org.

e. Traçabilité

Le producteur des déchets remplit un bordereau de suivi des déchets d'amiante (BSDA, CERFA no 11861). Le formulaire CERFA est téléchargeable sur le site du ministère chargé de l'environnement. Le propriétaire recevra l'original du bordereau rempli par les autres intervenants (entreprise de travaux, transporteur, exploitant de l'installation de stockage ou du site de vitrification). Dans tous les cas, le producteur des déchets devra avoir préalablement obtenu un certificat d'acceptation préalable lui garantissant l'effectivité d'une filière d'élimination des déchets. Par exception, le bordereau de suivi des déchets d'amiante n'est pas imposé aux particuliers voire aux artisans qui se rendent dans une déchèterie pour y déposer des déchets d'amiante lié à des matériaux inertes ayant conservé leur intégrité. Ils ne doivent pas remplir un bordereau de suivi de déchets d'amiante, ce dernier étant élaboré par la déchèterie.



CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB EN PARTIES PRIVATIVES

A Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP																																	
<p>Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini à l'Article L.1334-5 du code de la santé publique, consiste à mesurer la concentration en plomb de tous les revêtements du bien concerné, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les facteurs de dégradation du bâti permettant d'identifier les situations d'insalubrité.</p> <p>Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privés d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)</p> <p>Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).</p> <p>La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.</p> <p>Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie</p>																																	
B Objet du CREP																																	
<input checked="" type="checkbox"/> Les parties privatives <input type="checkbox"/> Occupées Par des enfants mineurs : <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Nombre d'enfants de moins de 6 ans :	<input checked="" type="checkbox"/> Avant la vente <input type="checkbox"/> Ou avant la mise en location <input type="checkbox"/> Avant travaux																																
C Adresse du bien																																	
Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS																																	
D Propriétaire																																	
Nom : Monsieur COUSTE Jean Baptiste Adresse : Lieu Dit l' Enfant Rue de l' Enfant 64400 GOËS																																	
E Commanditaire de la mission																																	
Nom : Monsieur COUSTE Jean Baptiste Qualité : Adresse : Lieu Dit l' Enfant Rue de l' Enfant 64400 GOËS																																	
F L'appareil à fluorescence X																																	
Nom du fabricant de l'appareil : FONDIS Modèle de l'appareil : FENIX N° de série : 109																																	
Nature du radionucléide : CADMIUM 109 Date du dernier chargement de la source : 01/02/2017 Activité de la source à cette date : 850 Mbq																																	
G Dates et validité du constat																																	
N° Constat : AS05L17A P Date du constat : 05/12/2017 Date du rapport : 06/12/2017 Date limite de validité : 05/12/2018																																	
H Conclusion																																	
Classement des unités de diagnostic :																																	
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2">Total</th> <th colspan="2">Non mesurées</th> <th colspan="2">Classe 0</th> <th colspan="2">Classe 1</th> <th colspan="2">Classe 2</th> <th colspan="2">Classe 3</th> </tr> <tr> <th>Nombre</th> <th>%</th> <th>Nombre</th> <th>%</th> <th>Nombre</th> <th>%</th> <th>Nombre</th> <th>%</th> <th>Nombre</th> <th>%</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>599</td> <td>20</td> <td>3,34 %</td> <td>448</td> <td>74,79 %</td> <td>1</td> <td>0,17 %</td> <td>6</td> <td>1,00 %</td> <td>124</td> <td>20,70 %</td> </tr> </tbody> </table>		Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3		Nombre	%	599	20	3,34 %	448	74,79 %	1	0,17 %	6	1,00 %	124	20,70 %								
Total	Non mesurées		Classe 0		Classe 1		Classe 2		Classe 3																								
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%																							
599	20	3,34 %	448	74,79 %	1	0,17 %	6	1,00 %	124	20,70 %																							
<p>Des revêtements non dégradés, non visibles (classe 1) ou en état d'usage (classe 2) contenant du plomb ont été mis en évidence</p> <p>Le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.</p>																																	
<p>Des revêtements dégradés contenant du plomb (classe 3) ont été mis en évidence.</p> <p>En application de l'article L. 1334-9 du code de la santé publique, le propriétaire du bien, objet de ce constat, doit effectuer les travaux appropriés pour supprimer l'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. Il doit également transmettre une copie complète du constat, annexes comprises, aux occupants de l'immeuble ou de la partie d'immeuble concernée et à toute personne amenée à effectuer des travaux dans cet immeuble ou la partie d'immeuble concernée.</p>																																	
I Auteur du constat																																	



<p>Signature</p> <p>ATLANTIC CONTROLE</p> <p>50 Rue Chapelet 64200 BIARRITZ Tél. 05 59 52 20 93 Fax 05 59 42 05 65</p>	<p>Cabinet : ATLANTIC CONTROLE</p> <p>Nom du responsable : DELAYRE Laurent</p> <p>Nom du diagnostiqueur : AUREY Sébastien</p> <p>Organisme d'assurance : MMA ENTREPRISE</p> <p>Police : 127.124.014</p>
---	--



SOMMAIRE

PREMIERE PAGE DU RAPPORT

RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE ET DES OBJECTIFS DU CREP	1
OBJET DU CREP	1
ADRESSE DU BIEN	1
PROPRIETAIRE.....	1
COMMANDITAIRE DE LA MISSION.....	1
L'APPAREIL A FLUORESCENCE X.....	1
DATES ET VALIDITE DU CONSTAT	1
CONCLUSION.....	1
AUTEUR DU CONSTAT.....	1
RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES	4
ARRETE DU 19 AOUT 2011 RELATIF AU CONSTAT DE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB.....	4
- ARTICLES L. 1334-5 A L. 1334-10 ET R. 1334-10 A R. 1334-12 DU CODE DE LA SANTE PUBLIQUE	4
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION	4
L'AUTEUR DU CONSTAT.....	4
AUTORISATION ASN ET PERSONNE COMPETENTE EN RADIOPROTECTION (PCR)	4
ETALONNAGE DE L'APPAREIL.....	4
LE LABORATOIRE D'ANALYSE EVENTUEL.....	4
DESCRIPTION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER	4
LE BIEN OBJET DE LA MISSION	4
OCCUPATION DU BIEN	4
LISTE DES LOCAUX VISITES	5
LISTE DES LOCAUX NON VISITES	6
METHODOLOGIE EMPLOYEE	6
VALEUR DE REFERENCE UTILISEE POUR LA MESURE DU PLOMB PAR FLUORESCENCE X	6
STRATEGIE DE MESURAGE	6
RECOURS A L'ANALYSE CHIMIQUE DU PLOMB PAR UN LABORATOIRE	7
PRESENTATION DES RESULTATS.....	7
CROQUIS.....	8
RESULTATS DES MESURES	11
COMMENTAIRES	43
LES SITUATIONS DE RISQUE.....	44
TRANSMISSION DU CONSTAT AU DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE.....	44
OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES	44
ANNEXES.....	45
ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB.....	46



1 RAPPEL DE LA COMMANDE ET DES REFERENCES REGLEMENTAIRES
Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb - Articles L. 1334-5 à L. 1334-10 et R. 1334-10 à R. 1334-12 du code de la santé publique

2 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA MISSION

2.1 L'auteur du constat	
Nom et prénom de l'auteur du constat : AUREY Sébastien	Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : QUALIXPERT, LCC 17, rue Borrel 81100 CASTRES Numéro de Certification de qualification : C2039 Date d'obtention : 26/07/2017

2.2 Autorisation ASN et personne compétente en radioprotection (PCR)	
Autorisation ASN (DGSNR) : T640286 Nom du titulaire : ATLANTIC CONTROLE	Date d'autorisation : 03/05/2017 Expire-le : 07/05/2022
Nom de la personne compétente en Radioprotection (PCR) : LORBLANCHES Florent	

2.3 Etalonnage de l'appareil	
Fabriquant de l'étalon : auto-calibration N° NIST de l'étalon :	Concentration : 1 mg/cm² Incertitude : 0,2 mg/cm²

Vérification de la justesse de l'appareil	N° mesure	Date	Concentration (mg/cm²)
En début du CREP	1	05/12/2017	1
En fin du CREP	1029	05/12/2017	1
Si une remise sous tension a lieu			

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil. En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.4 Le laboratoire d'analyse éventuel	
Nom du laboratoire : NC Nom du contact : NC	Coordonnées : NC

2.5 Description de l'ensemble immobilier	
Année de construction : 1800 Nombre de bâtiments : 1	Nombre de cages d'escalier : 0 Nombre de niveaux : 2

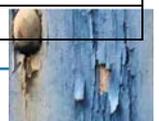
2.6 Le bien objet de la mission	
Adresse : Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant 64400 GOËS Type : Maison de Maître Nombre de Pièces : 71 Référence Cadastre : NC	Bâtiment : Entrée/cage n° : Étage : Situation sur palier : Destination du bâtiment :

2.7 Occupation du bien	
L'occupant est <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Locataire <input checked="" type="checkbox"/> Sans objet, le bien est vacant	Nom de l'occupant si différent du propriétaire : Nom :



2.8 Liste des locaux visités

N°	Local	Etage
1	Séjour	RDC
2	Dégagement n°2	RDC
3	Salon	RDC
4	Dégagement n°1	RDC
5	Cuisine n°1	RDC
6	W.C. n°1	RDC
7	Dégagement n°3	RDC
8	Pièce	RDC
9	Chaufferie	RDC
10	Dégagement n°4	RDC
11	Cuisine n°2	RDC
12	Chambre n°1	RDC
13	Salle d'eau n°1	RDC
14	Entrée	RDC
15	Cuisine n°3	RDC
16	W.C. n°2	RDC
17	Salle d'eau n°2	RDC
18	Chambre n°2	RDC
19	Cuisine n°4	RDC
20	W.C. n°3	RDC
21	Chambre n°3	RDC
22	Chambre n°4	RDC
23	Salle d'eau n°3	RDC
24	Palier n°1	1er étage
25	Chambre n°5	1er étage
26	Chambre n°6	1er étage
27	Salle d'eau n°4	1er étage
28	Chambre n°7	1er étage
29	Chambre n°8	1er étage
30	Chambre n°9	1er étage
31	Salle de bains n°1	1er étage
32	Palier n°2	1er étage
33	Dégagement n°5	1er étage
34	Chambre n°10	1er étage
35	Chambre n°11	1er étage
36	Chambre n°12	1er étage
37	W.C. n°4	1er étage
38	Chambre n°13	1er étage
39	Chambre n°14	1er étage
40	Chambre n°15	1er étage
41	Chambre n°16	1er étage
42	Chambre n°17	1er étage
43	Chambre n°18	1er étage
44	Chambre n°19	1er étage
45	Chambre n°20	1er étage
46	Chambre n°21	1er étage
47	Chambre n°22	1er étage
48	Cuisine n°5	1er étage
49	Salle de bains n°2	1er étage
50	Salle d'eau n°5	1er étage
51	W.C. n°5	1er étage



2.8 Liste des locaux visités		
N°	Local	Etage
52	Palier n°3	1er étage
53	Palier n°4	2ème étage
54	Grenier 3	2ème étage
55	Grenier 4	2ème étage
56	Grenier 5	2ème étage
57	Grenier 6	2ème étage
58	Grenier 7	2ème étage

2.9 Liste des locaux non visités		
Néant, tous les locaux ont été visités.		

3 METHODOLOGIE EMPLOYEE

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb
 Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil à fluorescence X (XRF) à lecture directe permettant d'analyser au moins une raie K du spectre de fluorescence du plomb, et sont exprimées en mg/cm².
 Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb).

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence x

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb : 1 mg/cm²

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.



3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

À titre exceptionnel, l'auteur du constat tel que défini à l'Article R.1334-11 du code de la santé publique peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans les cas suivants :

- lorsque la nature du support (forte rugosité, surface non plane, etc.) ou le difficile accès aux éléments de construction à analyser ne permet pas l'utilisation de l'appareil portable à fluorescence X ;
- lorsque dans un même local, au moins une mesure est supérieure au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais aucune mesure n'est supérieure à 2 mg/cm² ;
- lorsque, pour une unité de diagnostic donnée, aucune mesure n'est concluante au regard de la précision de l'appareil.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

Dans ce dernier cas, et quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g.

4 PRESENTATION DES RESULTATS

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

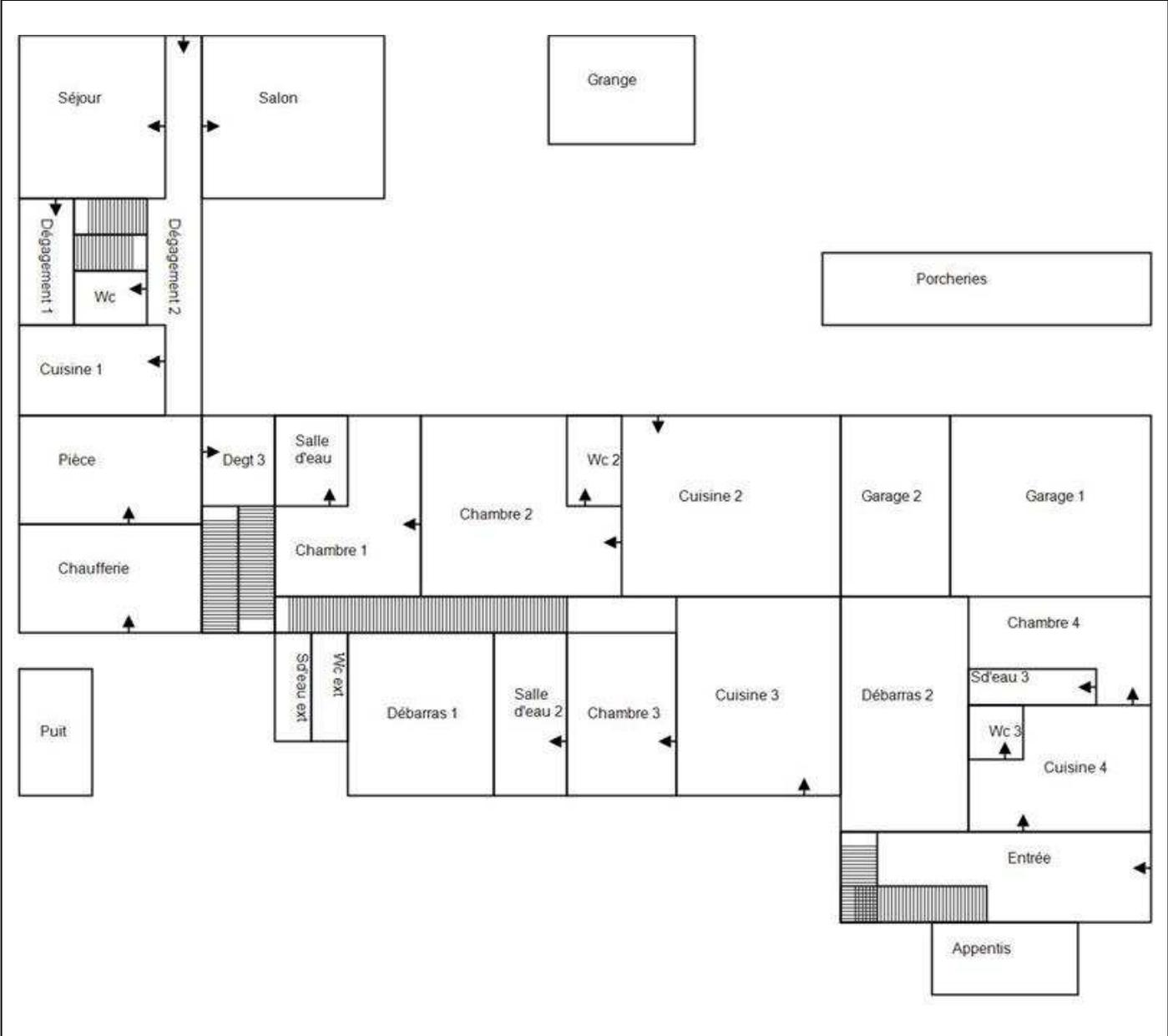
Classement des unités de diagnostic:

Concentration en plomb	Etat de conservation	Classement
< Seuil		0
≥ Seuil	Non dégradé (ND) ou non visible (NV)	1
	Etat d'usage (EU)	2
	Dégradé (D)	3

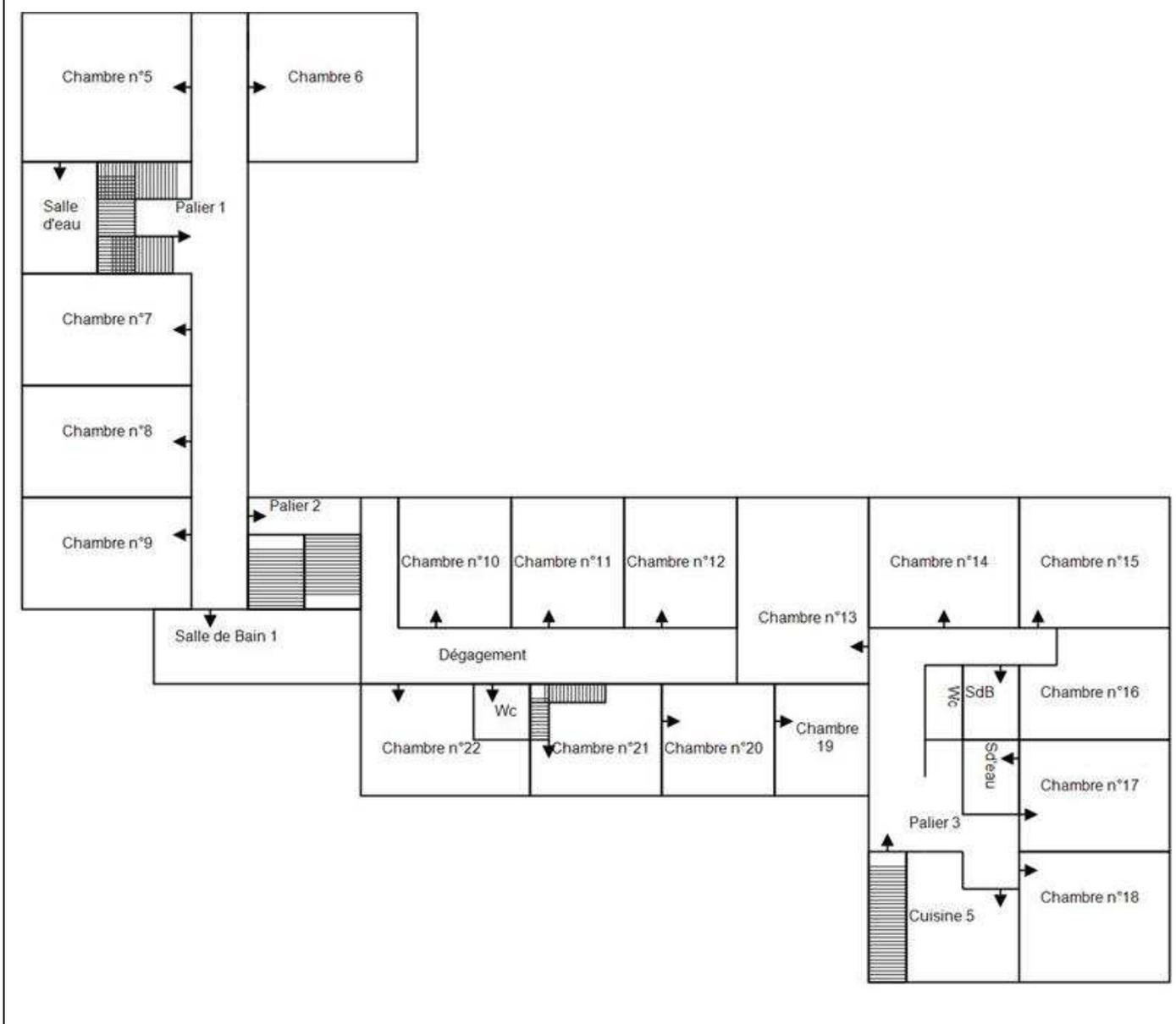


5 CROQUIS

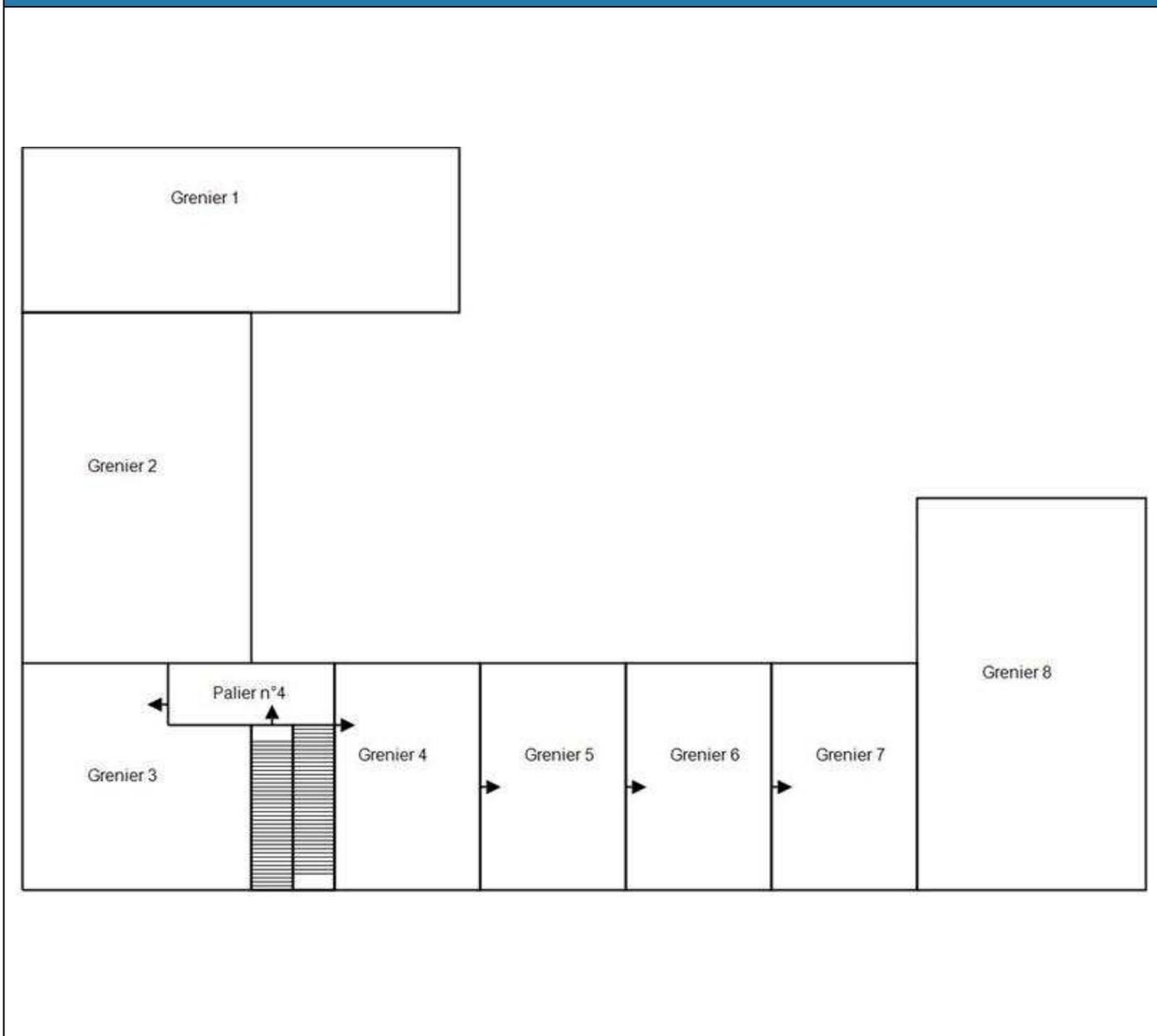
Croquis N°1



Croquis N°2



Croquis N°3



6 RESULTATS DES MESURES											
Local : Séjour (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
2	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	5,9	3		
6	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,09	0		
7					+ de 1 m			0,1			
23	B	Bloc-porte (intérieur) n°2	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	8,2	3		
8	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,08	0		
9					+ de 1 m			0,1			
10	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,48	0		
11					+ de 1 m			0,43			
4	D	Fenêtre (extérieure) n°1	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	5,7	3		
19	D	Fenêtre (extérieure) n°2	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	9,2	3		
3	D	Fenêtre (intérieure) n°1	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	6,8	3		
20	D	Fenêtre (intérieure) n°2	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	7,2	3		
5	D	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	6,3	3	
21	D	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	8,1	3	
18	D	Fenêtre n°2	Volets intérieur	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	7,1	3	
22	D	Fenêtre n°3	Volets intérieur	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	9,2	3	
12	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,1	0		
13					+ de 1 m			0,24			
14	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,1	0		
15					Gauche			0,1			
16	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,51	0		
17					Milieu			0,27			
Nombre total d'unités de diagnostic			16		Nombre d'unités de classe 3			10	% de classe 3		62,50 %

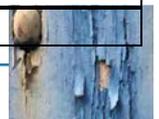
NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Dégagement n°2 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
24	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	6,8	3	
28	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,43	0	
29					+ de 1 m			0,1		
27	B	Fenêtre	Volets	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	3,6	3
26	B	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	8,3	3	



25	B	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	7,2	3		
30	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,21	0		
31					+ de 1 m			0,07			
32	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,6	0		
33					+ de 1 m			0,36			
34	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,1	0		
35					+ de 1 m			0,48			
36	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,62	0		
37					Gauche			0,42			
	Toutes zones	Plinthes	Fibres ciment							Absence de revêtement	
Nombre total d'unités de diagnostic			10		Nombre d'unités de classe 3			4	% de classe 3		40,00 %

Local : Salon (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
40	A	Bloc-porte (intérieur) n°2	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	6,8	3	
38	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,52	0	
39					+ de 1 m			0,29		
45	B	Fenêtre (extérieure) n°1	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	6,2	3	
46	B	Fenêtre (extérieure) n°2	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	6,8	3	
47	B	Fenêtre (intérieure) n°1	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	4,8	3	
48	B	Fenêtre (intérieure) n°2	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	7,2	3	
49	B	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	9,2	3	
51	B	Fenêtre n°1 Volets intérieur	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	8,3	3	
50	B	Fenêtre n°2 Volets	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	3,2	3	
52	B	Fenêtre n°2 Volets intérieur	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	4,3	3	
41	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,14	0	
42					+ de 1 m			0,09		
59	C	Fenêtre (extérieure) n°3	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	9,2	3	
60	C	Fenêtre (extérieure) n°4	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	5,8	3	
61	C	Fenêtre (intérieure) n°3	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	6,2	3	
62	C	Fenêtre (intérieure) n°4	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	7,3	3	
63	C	Fenêtre n°3 Volets	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	3,8	3	
65	C	Fenêtre n°3 Volets intérieur	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	3,5	3	
64	C	Fenêtre n°4 Volets	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	4,1	3	
66	C	Fenêtre n°4 Volets intérieur	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	2,8	3	
43	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,19	0	
44					+ de 1 m			0,62		
53	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,11	0	



54					+ de 1 m			0,09		
55	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,1	0	
56					Gauche			0,25		
57	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,17	0	
58					Milieu			0,46		
Nombre total d'unités de diagnostic			23	Nombre d'unités de classe 3			17	% de classe 3		73,91 %
NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.										

Local : Dégagement n°1 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
67	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	3,2	3	
72	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,07	0	
73					+ de 1 m			0,54		
74	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,29	0	
75					+ de 1 m			0,02		
76	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,41	0	
77					+ de 1 m			0,26		
68	D	Fenêtre (intérieure) n°1	Bois	Peinture	Ouvrant			0,68	0	
69					Dormant			0,48		
82	D	Fenêtre (intérieure) n°2	Bois	Peinture	Ouvrant			0,03	0	
83					Dormant			0,34		
70	D	Fenêtre (extérieure) n°1	Bois	Peinture	Ouvrant			0,09	0	
71					Dormant			0,09		
84	D	Fenêtre (extérieure) n°2	Bois	Peinture	Dormant			0,2	0	
85					Ouvrant			0,13		
78	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,67	0	
79					+ de 1 m			0,11		
80	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,16	0	
81					Gauche			0,3		
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		9,09 %

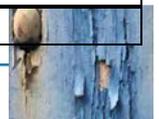
Local : Cuisine n°1 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
86	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,48	0	
87					Ouvrant			0,54		
94	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,26	0	
95					+ de 1 m			0,29		
96	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,25	0	



97					+ de 1 m			0,13			
92	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,09	0		
93					Droite			0,65			
88	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,61	0		
89					Dormant			0,42			
90	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,42	0		
91					Dormant			0,43			
98	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,01	0		
99					+ de 1 m			0,27			
100	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0		
101					+ de 1 m			0,11			
102	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,28	0		
103					Gauche			0,08			
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Absence de revêtement	
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : W.C. n°1 (RDC)											
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
104	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,3	0		
105					Ouvrant			0,09			
106	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,3	0		
107					+ de 1 m			0,33			
108	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,2	0		
109					+ de 1 m			0,6			
110	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,02	0		
111					+ de 1 m			0,27			
112	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,63	0		
113					+ de 1 m			0,17			
114	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,69	0		
115					Gauche			0,1			
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Absence de revêtement	
Nombre total d'unités de diagnostic				7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Dégagement n°3 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
116	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,6	0	
117					Ouvrant			0,67		
122	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
123					+ de 1 m			0,26		
124	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,07	0	



125					+ de 1 m			0,36				
126	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0			
127					+ de 1 m			0,44				
118	D	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,59	0			
119					Dormant			0,08				
120	D	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,09	0			
121					Dormant			0,64				
128	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,3	0			
129					+ de 1 m			0,11				
130	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,09	0			
131					Gauche			0,28				
	Toutes zones	Plinthes			Carrelage					Non peint		
Nombre total d'unités de diagnostic			9		Nombre d'unités de classe 3			0		% de classe 3		0,00 %

Local : Pièce (RDC)												
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations		
132	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Bois	Peinture	Dormant			0,26	0			
133					Ouvrant			0,4				
139	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,06	0			
140					+ de 1 m			0,39				
153	B	Fenêtre Volets intérieur	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	2,1	3			
151	B	Fenêtre (extérieure) n°2	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	3,2	3			
152	B	Fenêtre (intérieure) n°2	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	4,2	3			
141	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,09	0			
142					+ de 1 m			0,16				
154	C	Bloc-porte (intérieur) n°2	Bois	Peinture	Dormant			0,08	0			
155					Ouvrant			0,59				
143	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,36	0			
144					+ de 1 m			0,01				
138	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	3,2	3			
136	D	Fenêtre (extérieure) n°1	Bois	Peinture	Ouvrant			0,04	0			
137					Dormant			0,3				
134	D	Fenêtre (intérieure) n°1	Bois	Peinture	Dormant			0,1	0			
135					Ouvrant			0,19				
145	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,41	0			
146					+ de 1 m			0,16				
147	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,09	0			
148					Gauche			0,63				
149	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,11	0			
150					Milieu			0,37				
Nombre total d'unités de diagnostic			14		Nombre d'unités de classe 3			4		% de classe 3		28,57 %



Local : Chaufferie (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
156	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,55	0	
157					Ouvrant			0,27		
162	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,13	0	
163					+ de 1 m			0,02		
160	B	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,5	0	
161					Droite			0,48		
172	B	Fenêtre Volets intérieur	Bois	Peinture	Gauche			0,02	0	
173					Droite			0,23		
158	B	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	3,2	3	
159	B	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	3,2	3	
164	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,68	0	
165					+ de 1 m			0,1		
166	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
167					+ de 1 m			0,1		
168	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
169					+ de 1 m			0,2		
170	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,09	0	
171					Gauche			0,08		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		20,00 %

Local : Dégagement n°4 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
174	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Bois	Peinture	Dormant			0,3	0	
175					Ouvrant			0,51		
176	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
177					+ de 1 m			0,31		
186	B	Bloc-porte (intérieur) n°2	Bois	Peinture	Dormant			0,56	0	
187					Ouvrant			0,38		
178	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,62	0	
179					+ de 1 m			0,22		
180	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
181					+ de 1 m			0,64		
182	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,29	0	
183					+ de 1 m			0,09		
184	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,09	0	
185					Gauche			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			7	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %



Local : Cuisine n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
188	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,48	0	
189					Ouvrant			0,1		
194	A	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0	
195					Droite			0,41		
190	A	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,32	0	
191					Dormant			0,2		
192	A	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,08	0	
193					Dormant			0,11		
196	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,07	0	
197					+ de 1 m			0,02		
198	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,63	0	
199					+ de 1 m			0,12		
200	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,57	0	
201					+ de 1 m			0,11		
202	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,12	0	
203					+ de 1 m			0,17		
204	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,19	0	
205					Gauche			0,68		
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
206	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,14	0	
207					Ouvrant			0,59		
214	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,36	0	
215					+ de 1 m			0,1		
212	B	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,11	0	
213					Droite			0,34		
210	B	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,51	0	
211					Dormant			0,4		
208	B	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Dormant			0,34	0	
209					Ouvrant			0,47		
216	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,2	0	
217					+ de 1 m			0,28		
218	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,18	0	
219					+ de 1 m			0,09		
220	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,39	0	



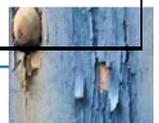
221					+ de 1 m			0,45		
222	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,4	0	
223					Gauche			0,12		
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Salle d'eau n°1 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
224	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,1	0	
225					Ouvrant			0,65		
226	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,02	0	
227					+ de 1 m			0,03		
228	B	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,33	0	
229					Droite			0,1		
230	B	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,44	0	
231					Dormant			0,09		
232	B	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,69	0	
233					Dormant			0,51		
234	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,66	0	
235					+ de 1 m			0,1		
236	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,53	0	
237					+ de 1 m			0,13		
238	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,68	0	
239					+ de 1 m			0,19		
	Plafond	Plafond	Lambris							Absence de revêtement
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Entrée (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
240	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Bois	Peinture	Dormant			0,09	0	
241					Ouvrant			0,11		
242	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,05	0	
243					+ de 1 m			0,02		
244	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,43	0	
245					+ de 1 m			0,1		
252	C	Bloc-porte (intérieur) n°2	Bois	Peinture	Dormant			0,09	0	
253					Ouvrant			0,1		
246	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,22	0	
247					+ de 1 m			0,41		



248	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m		0,65	0	
249					+ de 1 m		0,06		
250	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu		0,22	0	
251					Gauche		0,09		
	Toutes zones	Plinthes			Carrelage				Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %

Local : Cuisine n°3 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
254	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,08	0	
255					Ouvrant		0,12			
262	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,27	0	
263					+ de 1 m		0,45			
264	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,04	0	
265					+ de 1 m		0,66			
266	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
267					+ de 1 m		0,48			
260	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,67	0	
261					Droite		0,12			
256	D	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,59	0	
257					Dormant		0,11			
258	D	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,29	0	
259					Dormant		0,55			
268	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,7	0	
269					+ de 1 m		0,42			
270	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,35	0	
271					Gauche		0,08			
	Toutes zones	Plinthes			Carrelage					Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3	0,00 %	

Local : W.C. n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
274	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	9,8	3	
275	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
276					+ de 1 m		0,42			
277	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,41	0	
278					+ de 1 m		0,39			
279	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,7	0	
280					+ de 1 m		0,11			



281	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m		0,43	0		
282					+ de 1 m		0,62			
283	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu		0,39	0		
284					Gauche		0,27			
272	Toutes zones	Plinthes n°1	Bois	Peinture	Milieu		0,61	0		
273					Milieu		0,11			
	Toutes zones	Plinthes n°2			Carrelage				Absence de revêtement	
Nombre total d'unités de diagnostic			8		Nombre d'unités de classe 3		1	% de classe 3		12,50 %

Local : Salle d'eau n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
285	A	Bloc-porte (intérieure)	Bois	Peinture	Dormant			0,69	0	
286					Ouvrant		0,65			
	A	Mur		Carrelage						Non peint
289	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
290					+ de 1 m		0,54			
	B	Mur		Carrelage						Non peint
291	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,37	0	
292					+ de 1 m		0,53			
	C	Mur		Carrelage						Non peint
293	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
294					+ de 1 m		0,14			
	D	Mur		Carrelage						Non peint
295	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,53	0	
296					+ de 1 m		0,68			
287	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,02	0	
288					Gauche		0,09			
Nombre total d'unités de diagnostic			10		Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°2 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
297	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,08	0	
298					Ouvrant		0,61			
299	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
300					+ de 1 m		0,09			
301	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,21	0	
302					+ de 1 m		0,08			
303	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
304					+ de 1 m		0,24			
305	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,08	0	



339					Droite			0,17		
334	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,41	0	
335					Dormant			0,1		
336	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,09	0	
337					Dormant			0,69		
344	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
345					+ de 1 m			0,46		
346	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
347					+ de 1 m			0,17		
348	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,22	0	
349					Gauche			0,54		
330	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,48	0	
331					Milieu			0,31		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°3 (RDC)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
352	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,1	0	
353					Ouvrant			0,08		
360	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,19	0	
361					+ de 1 m			0,1		
362	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
363					+ de 1 m			0,08		
364	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,4	0	
365					+ de 1 m			0,61		
358	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,05	0	
359					Droite			0,57		
354	D	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,09	0	
355					Dormant			0,61		
356	D	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,13	0	
357					Dormant			0,32		
366	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,62	0	
367					+ de 1 m			0,1		
368	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,09	0	
369					Gauche			0,4		
350	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,02	0	
351					Milieu			0,48		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°4 (RDC)



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
370	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	4,1	3	
371	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,56	0	
372					+ de 1 m			0,44		
373	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,16	0	
374					+ de 1 m			0,58		
375	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,46	0	
376					+ de 1 m			0,22		
377	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0	
378					Droite			0,51		
379	D	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,11	0	
380					Dormant			0,26		
381	D	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,34	0	
382					Dormant			0,1		
383	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,62	0	
384					+ de 1 m			0,7		
385	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,48	0	
386					Gauche			0,11		
387	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,37	0	
388					Milieu			0,01		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3		10,00 %

Local : Salle d'eau n°3 (RDC)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
389	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,11	0	
390					Ouvrant			0,09		
395	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
396					+ de 1 m			0,66		
397	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,63	0	
398					+ de 1 m			0,08		
399	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
400					+ de 1 m			0,33		
391	D	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,09	0	
392					Dormant			0,47		
393	D	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,66	0	
394					Dormant			0,35		
401	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
402					+ de 1 m			0,1		
403	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,38	0	
404					Gauche			0,09		



Nombre total d'unités de diagnostic	8	Nombre d'unités de classe 3	0	% de classe 3	0,00 %
-------------------------------------	---	-----------------------------	---	---------------	--------

Local : Palier n°1 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
408	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,11	0		
409					+ de 1 m			0,59			
406	B	Fenêtre (extérieure) n°1	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	3,9	3		
405	B	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	7,2	3		
407	B	Fenêtre n°1	Volets	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	3,5	3	
410	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,34	0		
411					+ de 1 m			0,38			
421	C	Fenêtre (intérieure) n°1	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	4,8	3		
424	C	Fenêtre (intérieure) n°2	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	7,8	3		
427	C	Fenêtre (intérieure) n°3	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	8,3	3		
422	C	Fenêtre (extérieure) n°2	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	6,9	3		
425	C	Fenêtre (extérieure) n°3	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	7,1	3		
428	C	Fenêtre (extérieure) n°4	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	8,9	3		
420	C	Fenêtre n°2	Volets	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	2,1	3	
423	C	Fenêtre n°3	Volets	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	1,7	3	
426	C	Fenêtre n°4	Volets	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	1,3	3	
412	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,26	0		
413					+ de 1 m			0,64			
414	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,67	0		
415					+ de 1 m			0,64			
416	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,33	0		
417					Gauche			0,09			
418	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,24	0		
419					Milieu			0,3			
Nombre total d'unités de diagnostic			18	Nombre d'unités de classe 3			12	% de classe 3		66,67 %	

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Chambre n°5 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
429	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	4,2	3	
430	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,3	0	



431					+ de 1 m			0,25		
432	B	Bloc-porte (intérieur) n°2	Bois	Peinture	Dormant			0,26	0	
433					Ouvrant			0,4		
434	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,25	0	
435					+ de 1 m			0,62		
436	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,11	0	
437					+ de 1 m			0,11		
438	D	Fenêtre (extérieure) n°1	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	2,9	3	
439	D	Fenêtre (extérieure) n°2	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	3,8	3	
440	D	Fenêtre (intérieure) n°1	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	4,1	3	
441	D	Fenêtre (intérieure) n°2	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	3,6	3	
442	D	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	4,7	3	
444	D	Fenêtre n°1 Volets intérieur	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	6,5	3	
443	D	Fenêtre n°2 Volets	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	3,4	3	
445	D	Fenêtre n°2 Volets intérieur	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	2,8	3	
446	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,6	0	
447					+ de 1 m			0,1		
448	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,09	0	
449					Gauche			0,09		
450	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,6	0	
451					Milieu			0,09		
Nombre total d'unités de diagnostic			16	Nombre d'unités de classe 3			9	% de classe 3		56,25 %

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Chambre n°6 (1er étage)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
452	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	3,2	3	
453	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,61	0	
454					+ de 1 m			0,21		
455	B	Fenêtre (extérieure) n°1	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	4,1	3	
456	B	Fenêtre (extérieure) n°2	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	3,6	3	
457	B	Fenêtre (intérieure) n°1	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	7,2	3	
458	B	Fenêtre (intérieure) n°2	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	6,5	3	
459	B	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	8,1	3	
460	B	Fenêtre n°1 Volets intérieur	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	3,5	3	
461	B	Fenêtre n°2 Volets	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	2,3	3	
462	B	Fenêtre n°2 Volets intérieur	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	3,5	3	
463	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,08	0	



464					+ de 1 m			0,68		
465	C	Fenêtre (extérieure) n°3	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	3,2	3	
466	C	Fenêtre (extérieure) n°4	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	4,5	3	
467	C	Fenêtre (intérieure) n°3	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	3,5	3	
468	C	Fenêtre (intérieure) n°4	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	4,3	3	
469	C	Fenêtre n°3 Volets	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	2,8	3	
470	C	Fenêtre n°3 Volets intérieur	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	4,1	3	
471	C	Fenêtre n°4 Volets	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	3,5	3	
472	C	Fenêtre n°4 Volets intérieur	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	3,7	3	
473	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,41	0	
474					+ de 1 m			0,42		
475	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,53	0	
476					+ de 1 m			0,09		
477	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,08	0	
478					Gauche			0,1		
479	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,68	0	
480					Milieu			0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic			23	Nombre d'unités de classe 3			17	% de classe 3		73,91 %

NOTE : Le local présente un facteur de dégradation du bâti n° 1.

Local : Salle d'eau n°4 (1er étage)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
481	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,08	0	
482					Ouvrant			0,33		
486	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,14	0	
487					+ de 1 m			0,18		
488	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,14	0	
489					+ de 1 m			0,1		
490	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,12	0	
491					+ de 1 m			0,7		
485	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	2,3	3	
498	D	Fenêtre Volets intérieur	Bois	Peinture	Gauche	ND		4,1	1	
484	D	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	3,9	3	
483	D	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	7,3	3	
492	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,37	0	
493					+ de 1 m			0,39		
494	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,49	0	
495					Gauche			0,38		
496	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,08	0	
497					Milieu			0,25		



Nombre total d'unités de diagnostic	11	Nombre d'unités de classe 3	3	% de classe 3	27,27 %
-------------------------------------	----	-----------------------------	---	---------------	---------

Local : Chambre n°7 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
499	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Bois	Peinture	Ouvrant	EU	Usure	5,2	2	
503	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,11	0	
504					+ de 1 m			0,38		
515	B	Bloc-porte (intérieur) n°2	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	3,5	3	
505	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,24	0	
506					+ de 1 m			0,1		
502	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	4,2	3	
501	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	3,5	3	
500	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	4,1	3	
507	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,09	0	
508					+ de 1 m			0,53		
509	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,09	0	
510					+ de 1 m			0,46		
511	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,05	0	
512					Gauche			0,47		
513	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,1	0	
514					Milieu			0,67		
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			4	% de classe 3		36,36 %

Local : Chambre n°8 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
516	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Ouvrant	EU	Usure	3,9	2	
517	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,39	0	
518					+ de 1 m			0,09		
519	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,09	0	
520					+ de 1 m			0,52		
521	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	2,3	3	
522	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	4,8	3	
523	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	5,3	3	
524	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,54	0	
525					+ de 1 m			0,37		
526	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,08	0	
527					+ de 1 m			0,27		



528	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,1	0	
529					Gauche			0,64		
530	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,1	0	
531					Milieu			0,43		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			3	% de classe 3		30,00 %

Local : Chambre n°9 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
532	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant	EU	Usure	3,8	2	
533	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,11	0	
534					+ de 1 m			0,1		
535	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,08	0	
536					+ de 1 m			0,1		
537	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	1,9	3	
538	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	3,5	3	
539	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	5,2	3	
540	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,45	0	
541					+ de 1 m			0,22		
542	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,08	0	
543					+ de 1 m			0,37		
544	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,6	0	
545					Gauche			0,18		
546	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,46	0	
547					Milieu			0,16		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			3	% de classe 3		30,00 %

Local : Salle de bains n°1 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
550	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Ouvrant	EU	Usure	3,5	2	
555	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,22	0	
556					+ de 1 m			0,3		
557	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,3	0	
558					+ de 1 m			0,68		
551	C	Fenêtre (intérieure) n°1	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	6,2	3	
567	C	Fenêtre (intérieure) n°2	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	4,1	3	
552	C	Fenêtre (extérieure) n°1	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	5,3	3	



568	C	Fenêtre (extérieure) n°2	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	3,2	3		
553	C	Fenêtre n°1 Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0		
554					Droite			0,16			
565	C	Fenêtre n°2 Volets	Bois	Peinture	Droite			0,1	0		
566					Gauche			0,13			
559	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,29	0		
560					+ de 1 m			0,48			
561	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,49	0		
562					+ de 1 m			0,31			
563	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,1	0		
564					Gauche			0,1			
548	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,56	0		
549					Milieu			0,09			
Nombre total d'unités de diagnostic				13	Nombre d'unités de classe 3			4	% de classe 3		30,77 %

Local : Palier n°2 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
571	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	3,5	3		
575	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,39	0		
576					+ de 1 m			0,35			
574	B	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage	2,3	3		
572	B	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	5,3	3		
573	B	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	4,1	3		
577	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,51	0		
578					+ de 1 m			0,09			
579	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0		
580					+ de 1 m			0,1			
581	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0		
582					+ de 1 m			0,1			
583	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,02	0		
584					Gauche			0,09			
569	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,65	0		
570					Milieu			0,09			
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3			4	% de classe 3		40,00 %

Local : Dégagement n°5 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
587	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	4,2	3	



588	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m		0,07	0		
589					+ de 1 m		0,23			
590	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m		0,38	0		
591					+ de 1 m		0,63			
592	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m		0,11	0		
593					+ de 1 m		0,08			
594	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m		0,28	0		
595					+ de 1 m		0,59			
596	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu		0,06	0		
597					Gauche		0,58			
585	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu		0,08	0		
586					Milieu		0,54			
Nombre total d'unités de diagnostic				7	Nombre d'unités de classe 3			1	% de classe 3	14,29 %

Local : Chambre n°10 (1er étage)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
600	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,15	0	
601					Ouvrant		0,5			
605	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,46	0	
606					+ de 1 m		0,41			
607	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
608					+ de 1 m		0,6			
604	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	3,2	3	
602	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	5,6	3	
603	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	4,9	3	
609	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,37	0	
610					+ de 1 m		0,6			
611	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
612					+ de 1 m		0,09			
613	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,09	0	
614					Gauche		0,12			
598	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,35	0	
599					Milieu		0,2			
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3			3	% de classe 3	30,00 %

Local : Chambre n°11 (1er étage)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
615	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,66	0	
616					Ouvrant		0,08			
617	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	



618					+ de 1 m				0,23		
619	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m				0,33	0	
620					+ de 1 m				0,35		
621	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche	D	Ecaillage		3,2	3	
622	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage		5,3	3	
623	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage		4,8	3	
624	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m				0,29	0	
625					+ de 1 m				0,47		
626	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m				0,1	0	
627					+ de 1 m				0,09		
628	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu				0,42	0	
629					Gauche				0,27		
630	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu				0,1	0	
631					Milieu				0,31		
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3			3	% de classe 3		30,00 %

Local : Chambre n°12 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
632	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,1	0		
633					Ouvrant			0,14			
634	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0		
635					+ de 1 m			0,08			
636	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0		
637					+ de 1 m			0,09			
638	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Droite	D	Ecaillage	3,2	3		
639	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	6,5	3		
640	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	8,2	3		
641	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0		
642					+ de 1 m			0,32			
643	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,68	0		
644					+ de 1 m			0,45			
645	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,43	0		
646					Gauche			0,45			
647	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,1	0		
648					Milieu			0,44			
Nombre total d'unités de diagnostic				10	Nombre d'unités de classe 3			3	% de classe 3		30,00 %

Local : W.C. n°4 (1er étage)



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
649	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,48	0	
650					Ouvrant			0,17		
651	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
652					+ de 1 m			0,3		
653	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,44	0	
654					+ de 1 m			0,27		
655	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
656					+ de 1 m			0,22		
657	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
658					+ de 1 m			0,05		
659	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,27	0	
660					Gauche			0,08		
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°13 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
663	A	Bloc-porte (intérieur) n°1	Bois	Peinture	Dormant			0,28	0	
664					Ouvrant			0,4		
669	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,48	0	
670					+ de 1 m			0,08		
671	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,69	0	
672					+ de 1 m			0,24		
679	C	Bloc-porte (intérieur) n°2	Bois	Peinture	Dormant	EU	Usure	3,2	2	
673	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
674					+ de 1 m			0,66		
667	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,09	0	
668					Droite			0,2		
665	D	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	6,8	3	
666	D	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	4,6	3	
675	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,03	0	
676					+ de 1 m			0,11		
677	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,12	0	
678					Gauche			0,35		
661	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,3	0	
662					Milieu			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			11	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		18,18 %

Local : Chambre n°14 (1er étage)



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
682	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,09	0	
683					Ouvrant			0,1		
690	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
691					+ de 1 m			0,67		
692	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,34	0	
693					+ de 1 m			0,08		
688	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0	
689					Droite			0,13		
684	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,47	0	
685					Dormant			0,1		
686	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,11	0	
687					Dormant			0,09		
694	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,32	0	
695					+ de 1 m			0,09		
696	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
697					+ de 1 m			0,06		
698	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,53	0	
699					Gauche			0,13		
680	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,09	0	
681					Milieu			0,46		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°15 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
700	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,05	0	
701					Ouvrant			0,29		
702	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,36	0	
703					+ de 1 m			0,24		
704	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
705					+ de 1 m			0,19		
712	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,17	0	
713					+ de 1 m			0,64		
706	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,08	0	
707					Droite			0,25		
708	D	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,43	0	
709					Dormant			0,17		
710	D	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,28	0	
711					Dormant			0,46		
714	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,14	0	
715					+ de 1 m			0,39		



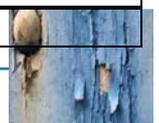
716	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu		0,25	0	
717					Gauche		0,39		
718	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu		0,27	0	
719					Milieu		0,45		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°16 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
722	A	Bloc-porte (intérieure)	Bois	Peinture	Dormant			0,46	0	
723					Ouvrant			0,11		
730	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
731					+ de 1 m			0,11		
732	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,46	0	
733					+ de 1 m			0,11		
728	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0	
729					Droite			0,1		
724	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,37	0	
725					Dormant			0,09		
726	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,37	0	
727					Dormant			0,11		
734	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,31	0	
735					+ de 1 m			0,09		
736	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
737					+ de 1 m			0,58		
738	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,1	0	
739					Gauche			0,29		
720	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,1	0	
721					Milieu			0,51		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Chambre n°17 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
740	A	Bloc-porte (intérieure)	Bois	Peinture	Dormant			0,12	0	
741					Ouvrant			0,09		
742	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,36	0	
743					+ de 1 m			0,09		
744	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
745					+ de 1 m			0,38		
746	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,51	0	
747					Droite			0,08		
748	C	Fenêtre	Bois	Peinture	Ouvrant			0,58	0	



749		(intérieure)			Dormant			0,1		
750	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,58	0	
751					Dormant			0,43		
752	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
753					+ de 1 m			0,1		
754	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,24	0	
755					+ de 1 m			0,55		
756	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,09	0	
757					Gauche			0,4		
758	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,1	0	
759					Milieu			0,17		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°18 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
760	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,09	0	
761					Ouvrant			0,09		
762	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,33	0	
763					+ de 1 m			0,5		
764	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,32	0	
765					+ de 1 m			0,31		
766	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,01	0	
767					Droite			0,18		
768	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,34	0	
769					Dormant			0,34		
770	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,29	0	
771					Dormant			0,68		
772	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,48	0	
773					+ de 1 m			0,11		
774	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,34	0	
775					+ de 1 m			0,14		
776	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,16	0	
777					Gauche			0,67		
778	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,12	0	
779					Milieu			0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°19 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
782	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,43	0	
783					Ouvrant			0,11		



788	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,19	0	
789					+ de 1 m			0,37		
790	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
791					+ de 1 m			0,09		
786	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,37	0	
787					Droite			0,44		
784	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	5,6	3	
785	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	6,3	3	
792	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
793					+ de 1 m			0,08		
794	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
795					+ de 1 m			0,09		
796	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,47	0	
797					Gauche			0,36		
780	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,31	0	
781					Milieu			0,67		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		20,00 %

Local : Chambre n°20 (1er étage)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
798	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,44	0	
799					Ouvrant			0,1		
800	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,49	0	
801					+ de 1 m			0,56		
802	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,38	0	
803					+ de 1 m			0,35		
804	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,38	0	
805					+ de 1 m			0,25		
806	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,67	0	
807					Droite			0,1		
808	D	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,11	0	
809					Dormant			0,09		
810	D	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,09	0	
811					Dormant			0,11		
812	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,4	0	
813					+ de 1 m			0,19		
814	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,29	0	
815					Gauche			0,1		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°21 (1er étage)



N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
818	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,35	0	
819					Ouvrant			0,34		
826	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,38	0	
827					+ de 1 m			0,58		
828	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
829					+ de 1 m			0,08		
830	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,53	0	
831					+ de 1 m			0,11		
824	D	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,42	0	
825					Droite			0,58		
820	D	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,14	0	
821					Dormant			0,1		
822	D	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,13	0	
823					Dormant			0,65		
832	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
833					+ de 1 m			0,3		
834	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,19	0	
835					Gauche			0,57		
816	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,1	0	
817					Milieu			0,17		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Chambre n°22 (1er étage)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm ²)	Classement	Observations
838	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Ouvrant	EU	Usure	3,2	2	
845	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,62	0	
846					+ de 1 m			0,67		
847	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,38	0	
848					+ de 1 m			0,09		
843	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,49	0	
844					Droite			0,38		
839	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,3	0	
840					Dormant			0,19		
841	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,34	0	
842					Dormant			0,47		
849	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,43	0	
850					+ de 1 m			0,09		
851	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
852					+ de 1 m			0,31		



853	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu		0,02	0	
854					Gauche		0,11		
836	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu		0,63	0	
837					Milieu		0,11		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %

Local : Cuisine n°5 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
855	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,08	0	
856					Ouvrant			0,62		
857	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,44	0	
858					+ de 1 m			0,08		
859	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	
860					+ de 1 m			0,09		
861	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0	
862					Droite			0,1		
863	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,1	0	
864					Dormant			0,26		
865	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,3	0	
866					Dormant			0,09		
867	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,41	0	
868					+ de 1 m			0,11		
869	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
870					+ de 1 m			0,08		
871	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,27	0	
872					Gauche			0,1		
	Toutes zones	Plinthes		Carrelage						Absence de revêtement
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3		0	% de classe 3		0,00 %	

Local : Salle de bains n°2 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
873	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,1	0	
874					Ouvrant			0,16		
879	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,04	0	
880					+ de 1 m			0,09		
875	B	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,01	0	
876					Dormant			0,68		
877	B	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,41	0	
878					Dormant			0,08		
881	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,22	0	



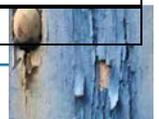
882					+ de 1 m			0,59				
883	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,16	0			
884					+ de 1 m			0,13				
885	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0			
886					+ de 1 m			0,23				
887	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,11	0			
888					Gauche			0,6				
	Toutes zones	Plinthes			Carrelage					Non peint		
Nombre total d'unités de diagnostic			9		Nombre d'unités de classe 3			0		% de classe 3		0,00 %

Local : Salle d'eau n°5 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations		
889	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,56	0			
890					Ouvrant			0,58				
891	A	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,14	0			
892					+ de 1 m			0,1				
893	B	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,05	0			
894					+ de 1 m			0,49				
895	C	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,33	0			
896					+ de 1 m			0,26				
897	D	Mur	Plâtre	Papier peint	- de 1 m			0,53	0			
898					+ de 1 m			0,24				
899	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,1	0			
900					Gauche			0,09				
	Toutes zones	Plinthes			Carrelage					Absence de revêtement		
Nombre total d'unités de diagnostic			7		Nombre d'unités de classe 3			0		% de classe 3		0,00 %

Local : W.C. n°5 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
901	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,26	0	
902					Ouvrant			0,27		
903	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
904					+ de 1 m			0,08		
905	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,59	0	
906					+ de 1 m			0,03		
907	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,44	0	
908					+ de 1 m			0,1		
909	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
910					+ de 1 m			0,08		
911	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,22	0	



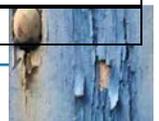
912					Gauche			0,69		
Nombre total d'unités de diagnostic			6	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Palier n°3 (1er étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
923	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,56	0	
924					+ de 1 m			0,44		
921	B	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,09	0	
922					Droite			0,09		
917	B	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,1	0	
918					Dormant			0,09		
919	B	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,46	0	
920					Dormant			0,07		
925	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,61	0	
926					+ de 1 m			0,39		
915	C	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,61	0	
916					Ouvrant			0,29		
927	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
928					+ de 1 m			0,4		
929	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
930					+ de 1 m			0,09		
931	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,16	0	
932					Gauche			0,18		
913	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,08	0	
914					Milieu			0,19		
Nombre total d'unités de diagnostic			10	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Palier n°4 (2ème étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
939	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
940					+ de 1 m			0,46		
941	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,56	0	
942					+ de 1 m			0,09		
937	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,51	0	
938					Droite			0,1		
935	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	3,2	3	
936	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	5,2	3	
943	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
944					+ de 1 m			0,13		
945	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,5	0	



946					+ de 1 m			0,49		
947	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,37	0	
948					Gauche			0,45		
933	Toutes zones	Plinthes	Bois	Peinture	Milieu			0,67	0	
934					Milieu			0,21		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		22,22 %

Local : Grenier 3 (2ème étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
949	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,18	0	
950					Ouvrant			0,1		
955	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,31	0	
956					+ de 1 m			0,08		
957	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,09	0	
958					+ de 1 m			0,04		
953	C	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,1	0	
954					Droite			0,05		
951	C	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	3,5	3	
952	C	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	4,2	3	
959	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,04	0	
960					+ de 1 m			0,45		
961	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,08	0	
962					+ de 1 m			0,37		
963	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,1	0	
964					Gauche			0,21		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		22,22 %

Local : Grenier 4 (2ème étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
965	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,19	0	
966					Ouvrant			0,05		
967	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,03	0	
968					+ de 1 m			0,36		
971	B	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,03	0	
972					Droite			0,52		
973	B	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	4,2	3	
974	B	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	3,6	3	
969	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,1	0	



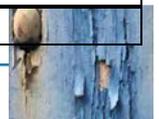
970					+ de 1 m			0,05			
975	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,69	0		
976					+ de 1 m			0,66			
977	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,5	0		
978					+ de 1 m			0,5			
979	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,28	0		
980					Gauche			0,68			
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		22,22 %

Local : Grenier 5 (2ème étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations	
981	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,27	0		
982					Ouvrant			0,7			
983	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,33	0		
984					+ de 1 m			0,08			
985	B	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,08	0		
986					Droite			0,17			
987	B	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	3,8	3		
988	B	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Dormant	D	Ecaillage	4,5	3		
989	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,22	0		
990					+ de 1 m			0,11			
991	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,51	0		
992					+ de 1 m			0,09			
993	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,46	0		
994					+ de 1 m			0,45			
995	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,4	0		
996					Gauche			0,65			
Nombre total d'unités de diagnostic				9	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		22,22 %

Local : Grenier 6 (2ème étage)

N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
997	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,18	0	
998					Ouvrant			0,07		
999	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,24	0	
1000					+ de 1 m			0,45		
1001	B	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,37	0	
1002					Dormant			0,36		
1003	B	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant			0,61	0	
1004					Dormant			0,09		
1005	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	



1006					+ de 1 m			0,15		
1007	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,57	0	
1008					+ de 1 m			0,34		
1009	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,43	0	
1010					+ de 1 m			0,68		
1011	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,19	0	
1012					Gauche			0,25		
Nombre total d'unités de diagnostic			8	Nombre d'unités de classe 3			0	% de classe 3		0,00 %

Local : Grenier 7 (2ème étage)										
N°	Zone	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation	Etat de conservation	Nature de la dégradation	Résultats (mg/cm²)	Classement	Observations
1013	A	Bloc-porte (intérieur)	Bois	Peinture	Dormant			0,56	0	
1014					Ouvrant			0,09		
1015	A	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,45	0	
1016					+ de 1 m			0,12		
1017	B	Fenêtre Volets	Bois	Peinture	Gauche			0,09	0	
1018					Droite			0,35		
1019	B	Fenêtre (intérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	4,2	3	
1020	B	Fenêtre (extérieure)	Bois	Peinture	Ouvrant	D	Ecaillage	5,3	3	
1021	B	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,13	0	
1022					+ de 1 m			0,66		
1023	C	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,3	0	
1024					+ de 1 m			0,1		
1025	D	Mur	Plâtre	Peinture	- de 1 m			0,11	0	
1026					+ de 1 m			0,2		
1027	Plafond	Plafond	Plâtre	Peinture	Milieu			0,55	0	
1028					Gauche			0,23		
Nombre total d'unités de diagnostic			9	Nombre d'unités de classe 3			2	% de classe 3		22,22 %

LEGENDE			
Localisation	HG : en Haut à Gauche	HC : en Haut au Centre	HD : en Haut à Droite
	MG : au Milieu à Gauche	C : au Centre	MD : au Milieu à Droite
	BG : en Bas à Gauche	BC : en Bas au Centre	BD : en Bas à Droite
Nature des dégradations	ND : Non dégradé		NV : Non visible
	EU : Etat d'usage		D : Dégradé

7	COMMENTAIRES
Néant	



8 LES SITUATIONS DE RISQUE

Situations de risque de saturnisme infantile	OUI	NON
Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'ensemble des locaux objets du présent constat présente au moins 20 % d'unités de diagnostic de classe 3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Situations de dégradation du bâti	OUI	NON
Plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Traces importantes de coulure ou de ruissellement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'un même local	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Plusieurs unités de diagnostic d'un même local recouvertes de moisissures ou de tâches d'humidité	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Transmission du constat au directeur général de l'agence régionale de santé

Une copie du présent rapport est transmise immédiatement à l'agence régionale de santé de la région d'implantation du bien expertisé si au moins un facteur de dégradation du bâti est relevé **Oui**

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

9 OBLIGATIONS D'INFORMATIONS POUR LES PROPRIETAIRES

Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'Article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de sécurité sociale.»



10 ANNEXES

NOTICE D'INFORMATION

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard.

L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- s'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb
- s'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb
- s'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords de fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. ; avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir été parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites internet des ministères chargés de la santé et du logement.



ATTESTATION DU FABRICANT DE LA MACHINE PLOMB



Distribution
Assistance technique
Maintenance d'équipements
scientifiques

µ Usage maximal des sources Cd-109

dans les analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic de type FEnX

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Fondis Electronic pourvus d'une source isotopique Cadmium 109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est **55 MBq**. Cette valeur correspond à l'activité résiduelle minimale nécessaire pour obtenir des ratios signal/bruit statistiquement et une durée d'analyse acceptables.

- **Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de 850 MBq cette valeur limite est atteinte après 60 mois.**

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 55 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Cette durée d'utilisation maximale de 60 mois (source 850 MBq) avant un nécessaire remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Fondis Bioritech
26 avenue Duguay Trouin
78960 VOISINS LE BRETONNEUX
Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25
E-mail : info@fondisbioritech.com
Site : www.fondis-bioritech.com
SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles



DIAGNOSTIC DE L'ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation. Articles L 134-7 et R 134-10 à 13 du code de la construction et de l'habitation. Norme NF C16-600 de juillet 2017.

A DESIGNATION DU OU DES IMMEUBLES BATI(S)

▪ **Localisation du ou des immeubles bâti(s)**
Département : **PYRENEES ATLANTIQUES**
Commune : **GOÈS (64400)**
Adresse : **rue de l' Enfant**
Lieu-dit / immeuble : **Lieu Dit l' Enfant**

Type d'immeuble : Appartement
 Maison individuelle

Propriété de : **Monsieur COUSTE Jean Baptiste**
Lieu Dit l' Enfant Rue de l' Enfant
64400 GOÈS

Réf. Cadastre : **NC**

▪ **Désignation et situation du lot de (co)propriété :**
N° de Lot :

Année de construction : **1800**
Année de l'installation : **> à 15ans**

Distributeur d'électricité : **ERDF**

Rapport n° : **AS05L17A ELEC**

B IDENTIFICATION DU DONNEUR D'ORDRE

▪ **Identité du donneur d'ordre**
Nom / Prénom : **Monsieur COUSTE Jean Baptiste**
Adresse : **Lieu Dit l' Enfant Rue de l' Enfant**
64400 GOÈS

▪ **Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :**
Propriétaire de l'appartement ou de la maison individuelle :
Autre le cas échéant (préciser)

C IDENTIFICATION DE L'OPERATEUR

▪ **Identité de l'opérateur :**
Nom : **AUREY**
Prénom : **Sébastien**
Nom et raison sociale de l'entreprise : **ATLANTIC CONTROLE**
Adresse : **50, rue Chapelet**
64200 BIARRITZ
N° Siret : **43010097400061**
Désignation de la compagnie d'assurance : **MMA ENTREPRISE**
N° de police : **127.124.014** date de validité : **31/12/2017**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : **QUALIXPERT**
LCC 17, rue Borrel 81100 CASTRES, le 08/01/2014
N° de certification : **C2039**

D Limites du domaine d'application du diagnostic

Le diagnostic porte uniquement sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation.

Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure, ni les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés sous une tension < 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur de diagnostic ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros oeuvre ou le second oeuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

E Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

E1 Anomalies et / ou constatations diverses relevées lors du diagnostic

Cocher distinctement le cas approprié parmi les quatre éventualités ci-dessous:

- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie et ne fait pas l'objet de constatations diverses.**
- L'installation intérieure d'électricité ne comporte aucune anomalie, mais fait l'objet de constatations diverses.**
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.**
- L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies.
Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
L'installation fait également l'objet de constatations diverses.**

E2 Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

Cocher distinctement les domaines où des anomalies non compensées sont avérées en faisant mention des autres domaines:

- 1. L'appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- 7. Des matériels électriques présentant des risques de contact direct.
- 8.1. Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- 8.2. Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- 9. Des appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative.
- 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine

E3 Les constatations diverses concernent :

Cocher distinctement le(s) cas approprié(s) parmi les éventualités ci-dessous:

- Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic
- Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés
- Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

F ANOMALIES IDENTIFIEES

N° article (1)	Libellé des anomalies	Localisation(*)	N° article (2)	Libellé des mesures compensatoires correctement mises en œuvre (3)
B.3.3.6 a1)	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre.			
B.3.3.6 a3)	Au moins un CIRCUIT (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre.			
B.3.3.7 a)	Au moins un CONDUIT métalliques en montage apparent ou encastré, comportant des CONDUCTEURS, n'est pas relié à la terre.			
B.4.3 c)	Plusieurs CIRCUITS disposent d'un CONDUCTEUR NEUTRE commun dont les CONDUCTEURS ne sont pas correctement protégés contre les surintensités.			
B.4.3 e)	Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un CIRCUIT n'est pas adapté à la section des CONDUCTEURS correspondants.			
B.5.3 a)	Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire, reliant les ELEMENTS CONDUCTEURS et les MASSES des MATERIELS ELECTRIQUES, n'est pas satisfaisante (résistance > 2 ohms).			
B.6.3.1 a)	Local contenant une baignoire ou une douche : l'installation électrique ne répond pas aux prescriptions particulières appliquées à ce local (adéquation entre l'emplacement où est installé le MATERIEL ELECTRIQUE et les caractéristiques de ce dernier – respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux zones).			
B.7.3 a)	L'ENVELOPPE d'au moins un matériel est manquante ou détériorée.			
B.7.3 d)	L'installation électrique comporte au moins une CONNEXION avec une partie active nue sous tension accessible.			
B.7.3 e)	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.			
B.8.3 a)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE vétuste.		Appareillages, conduits métalliques	
B.8.3 b)	L'installation comporte au moins un MATERIEL ELECTRIQUE inadapté à l'usage.		Douilles de chantier et douilles métalliques	
B.8.3 e)	Au moins un CONDUCTEUR isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte, une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le MATERIEL ELECTRIQUE qu'il alimente.			

- (1) Référence des anomalies selon la Norme NF C 16-600.
- (2) Référence des mesures compensatoires selon la Norme NF C 16-600.
- (3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le n° d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée
- (* *Avertissement*: la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

N° article (1)	Libellé des informations
B.11 a2)	Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité ≤ 30 mA.
B.11 b2)	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.
B.11 c2)	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15mm.

- (1) Référence des informations complémentaires selon la Norme NF C 16-600.

G.2 CONSTATATIONS DIVERSES

➤ E.2 - Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
B.1.3 c)	Assure la coupure de l'ensemble de l'installation	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.2.3.1 h)	Déclenche, lors de l'essai de fonctionnement, pour un courant de défaut au plus égal à son courant différentiel-résiduel assigné (sensibilité).	
B.2.3.1 i)	Déclenche par action sur le bouton test quand ce dernier est présent.	
B.3.3.1 b)	Élément constituant la PRISE DE TERRE approprié.	
B.3.3.1 d)	Valeur de la résistance de la PRISE DE TERRE adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s).	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite (également valable dans le cas d'habitation non alimentée depuis des parties communes et ne disposant pas de surface privative de terrain permettant une mesure par la méthode dite des 3 piquets).
B.3.3.2 a)	Présence d'un CONDUCTEUR DE TERRE.	
B.3.3.4 a)	CONNEXION assurée des ELEMENTS CONDUCTEURS de la structure porteuse et des CANALISATIONS métalliques à la LIAISON EQUIPOTENTIELLE principale (résistance de continuité ≤ 2 ohms).	
B.5.3 a)	Présence d'une LIAISON EQUIPOTENTIELLE supplémentaire.	
B.7.3 c2)	CONDUCTEURS nus ou parties actives accessibles alimentés sous une tension ≤ 25 V a.c. ou < 60 V d.c. et à partir d'une source TBTS.	L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.
B.8.3 c)	Absence de CONDUCTEUR repéré par la double coloration vert et jaune utilisé	

N° article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon la norme NF C16-600 - Annexe C	Motifs (2)
	comme CONDUCTEUR ACTIF.	
B.8.3 d)	Absence de CONDUCTEUR ACTIF dont le diamètre est < 12/10 mm (1,13 mm ²).	

Pour les points de contrôle du DIAGNOSTIC n'ayant pu être vérifiés, il est recommandé de faire contrôler ces points par un installateur électricien qualifié ou par un organisme d'inspection accrédité dans le domaine de l'électricité, ou, si l'installation électrique n'était pas alimentée, par un OPERATEUR DE DIAGNOSTIC certifié lorsque l'installation sera alimentée

(1) Référence des numéros d'article selon la norme NF C16-600 – Annexe C

(2) Les motifs peuvent être, si c'est le cas :

- « Le tableau électrique est manifestement ancien : son ENVELOPPE (capot), s'il est démonté, risque de ne pouvoir être remonté sans dommage.» ;
- « Les supports sur lesquels sont fixés directement les dispositifs de protection ne sont pas à démonter dans le cadre du présent DIAGNOSTIC : de ce fait, la section et l'état des CONDUCTEURS n'ont pu être vérifiés.» ;
- « L'installation ou une ou plusieurs parties de celle-ci n'étaient pas alimentée(s) en électricité le jour de la visite.» ;
- « Le(s) courant(s) d'emploi du (des) CIRCUIT(S) protégé(s) par le(s) INTERRUPTEUR(S) différentiel(s) ne peuvent pas être évalué(s). »
- « L'installation est alimentée par un poste à haute tension privé qui est exclu du domaine d'application du présent DIAGNOSTIC et dans lequel peut se trouver la partie de l'installation à vérifier »
- « La nature TBTS de la source n'a pas pu être repérée. »
- « Le calibre du ou des dispositifs de PROTECTION CONTRE LES SURINTENSITES est > 63 A pour un DISJONCTEUR ou 32A pour un fusible. »
- « Le courant de réglage du DISJONCTEUR de branchement est > 90 A en monophasé ou > 60 A en triphasé. »
- « La méthode dite « amont-aval » ne permet pas de vérifier le déclenchement du DISJONCTEUR de branchement lors de l'essai de fonctionnement. »
- « Les bornes aval du disjoncteur de branchement et/ou la canalisation d'alimentation du ou des tableaux électriques comportent plusieurs conducteurs en parallèle »
- Toute autre mention, adaptée à l'installation, décrivant la ou les impossibilités de procéder au(x) contrôle(s) concerné(s).

H IDENTIFICATION DES PARTIES DU BIEN (PIECES ET EMBLEMES) N'AYANT PU ETRE VISITEES ET JUSTIFICATION :

Néant

CACHET, DATE ET SIGNATURE

Cachet de l'entreprise

ATLANTIC CONTROLE
50 Rue Chapelet
64200 BIARRITZ
Tél. 05 59 52 20 93
Fax 05 59 42 05 65

Dates de visite et d'établissement de l'état

Visite effectuée le **05/12/2017**
Date de fin de validité : **04/12/2020**
Etat rédigé à **BIARRITZ** Le **05/12/2017**
Nom : **AUREY** Prénom : **Sébastien**
Signature de l'opérateur :

I OBJECTIF DES DISPOSITIONS ET DESCRIPTION DES RISQUES ENCOURUS EN FONCTION DES ANOMALIES IDENTIFIÉES

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuit à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou court-circuit. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.
7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés, ...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.
9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension, peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.
10	Piscine privée ou bassin de fontaine : les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la Norme NF C 16-600.

J **INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

Correspondance avec le domaine d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
11	<p>Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la mise hors tension de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique, etc.) des mesures classiques de protection contre les chocs électriques</p>
	<p>Socles de prise de courant de type à obturateurs : L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.</p>
	<p>Socles de prise de courant de type à puits: La présence d'un puit au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.</p>

(1) Référence des informations complémentaires selon la Norme NF C 16-600.

RAPPORT DE L'ÉTAT DE L'INSTALLATION INTÉRIEURE DE GAZ

Vu le code de la construction et de l'habitation, notamment ses articles L. 271-6, R. 271-1 à R. 271-4 et R. 134-6 à R. 134-9 ;

Vu le décret no 2006-1147 du 14 septembre 2006 relatif au diagnostic de performance énergétique et à l'état de l'installation intérieure de gaz dans certains bâtiments

Vu l'arrêté du 25 avril 2012 modifiant l'arrêté du 2 août 1977 modifié relatif aux règles techniques et de sécurité applicables aux installations de gaz combustible et d'hydrocarbures liquéfiés situés à l'intérieur des bâtiments d'habitation ou de leurs dépendances

Vu l'arrêté du 12 février 2014 modifiant l'arrêté du 6 avril 2007 modifié par l'arrêté du 24 août 2010 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure de gaz

Vu l'arrêté du 18 novembre 2013 portant reconnaissance de la norme NF P45-500 de janvier 2013

A DESIGNATION DU OU DES BATIMENTS

● **Localisation du ou des bâtiments**

Type de bâtiment : appartement

maison individuelle

Nature du GN

gaz distribué : GPL

Air propane ou butané

Distributeur de gaz : Bouteille

Installation alimentée en gaz : OUI NON

Rapport n° : AS05L17A GAZ

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :

Adresse : **Lieu Dit l' Enfant rue de l' Enfant
64400 GOÈS**

Escalier :

Bâtiment :

N° de logement :

Etage :

Numéro de Lot :

Réf. Cadastre : **NC**

Date du Permis de construire : **1800**

B DESIGNATION DU PROPRIETAIRE

● **Désignation du propriétaire de l'installation intérieure de gaz :**

Nom : **Monsieur COUSTE**

Prénom : **Jean Baptiste**

Adresse : **Lieu Dit l' Enfant Rue de l' Enfant
64400 GOÈS**

● **Si le propriétaire n'est pas le donneur d'ordre :**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Nom / Prénom

Adresse :

● **Titulaire du contrat de fourniture de gaz :**

Nom : **Monsieur COUSTE**

Prénom : **Jean Baptiste**

Adresse : **Lieu Dit l' Enfant Rue de l' Enfant
64400 GOÈS**

Téléphone :

Numéro de point de livraison gaz

Ou Numéro du point de comptage estimation (PCE)
à 14 chiffres

Ou A défaut le numéro de compteur

Numéro :



C DESIGNATION DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC

• **Identité de l'opérateur de diagnostic**

Nom / Prénom : **AUREY Sébastien**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **ATLANTIC CONTROLE**

Adresse : **50, rue Chapelet
64200 BIARRITZ**

N° Siret : **43010097400061**

Désignation de la compagnie d'assurance : **MMA ENTREPRISE**

N° de police : **127.124.014** date de validité: **31/12/2017**

Certification de compétence délivrée par : **QUALIXPERT**, le **02/10/2017**

N° de certification : **C2039**

Norme méthodologique ou spécification technique utilisée : **NF P45-500 Janvier 2013**

Rapport N° : AS05L17A GAZ



D IDENTIFICATION DES APPAREILS

Autres appareils		Observations
Genre (1)	Type (2)	Anomalie
Marque	Puissance (kW)	Motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné
Modèle	Localisation	
Robinet en attente	Non raccordé	Anomalie(s) : 8b - 20.1 - 19.1
	Chaufferie - Mur B	
Appareil de cuisson	Non raccordé	Anomalie(s) : 19.1 - 20.1
Inconnue		
Plaque de cuisson 2 Feux	Cuisine 1 - Mur B	

LEGENDE	
(1)	Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,
(2)	Non raccordé – Raccordé - Etanche
(3)	A.R. : Appareil raccordé - D.E.M. : Dispositif d'Extraction Mécanique
(4)	CENR : Chauffe Eau Non Raccordé

E ANOMALIES IDENTIFIEES

Point de contrôle N° (3)	A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ ou 32c ⁽⁷⁾	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
Risques Encourus				
19.1	A2	Le local équipé ou prévu pour un appareil de cuisson seul ou autre que cuisson n'est pas pourvu d'une amenée d'air.	Chaufferie Cuisine 1 Appareil 1 Inconnue Plaque de cuisson 2 Feux (Appareil de cuisson) Appareil 1 (Robinet en attente)	
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise combustion</i>				
8b	A2	L'extrémité du robinet ou de la tuyauterie en attente n'est pas obturée	Chaufferie Appareil 1 (Robinet en attente)	
<p><i>L'absence de robinet ou son inaccessibilité excluent la possibilité de couper l'arrivée du gaz à l'appareil (par exemple, dans le cas de dé-raccordement accidentel ou de rupture du tube souple, pour son remplacement ou en cas d'incident sur l'appareil).</i></p> <p><i>Il existe un risque de fausse manoeuvre si un robinet n'est pas obturé par un bouchon alors qu'il ne dessert aucun appareil. Cette fausse manoeuvre peut entraîner un dégagement de gaz et donc un risque d'explosion.</i></p> <p><i>Le même risque existe si une tuyauterie en aval d'un robinet n'est pas obturée par un bouchon vissé, alors qu'elle</i></p>				

Rapport N° : AS05L17A GAZ



Point de contrôle N° (3)	A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ ou 32c ⁽⁷⁾	Libellé des anomalies	Localisation	Recommandations
Risques Encourus				
<i>n'est raccordée à aucun appareil.</i>				
20.1	A1	Le local équipé ou prévu pour un appareil d'utilisation n'est pas pourvu de sortie d'air	Chaudière Cuisine 1 Appareil 1 (Robinet en attente) Appareil 1 Inconnue Plaque de cuisson 2 Feux (Appareil de cuisson)	
<i>Risque d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) causée par une mauvaise évacuation des produits de combustion</i>				

LEGENDE	
(3)	Point de contrôle selon la norme utilisée
(4) A1	Présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation
(5) A2	L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.
(6) DGI (Danger Grave et Immédiat)	L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.
(7) 32c	La chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F	IDENTIFICATION DES BATIMENTS ET PARTIES DU BATIMENT (PIECES ET VOLUMES) N'AYANT PU ETRE CONTROLES ET MOTIFS
	Néant

G	CONSTATATIONS DIVERSES
---	------------------------

- Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée.
- Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté.
- Le conduit de raccordement n'est pas visitable

L'installation de gaz n'a portée que sur la cuisine n°1 ,le reste de l'installation était des bouteilles mobiles et l'installation a été condamnée



- L'installation ne comporte aucune anomalie.
- L'installation comporte des anomalies de type **A1** qui devront être réparées ultérieurement.
- L'installation comporte des anomalies de type **A2** qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- L'installation comporte des anomalies de type **DGI** qui devront être réparées avant remise en service.

Tant que la (ou les) anomalie(s) DGI n'a (ont) pas été corrigée(s), en aucun cas vous ne devez rétablir l'alimentation en gaz de votre installation intérieure de gaz, de la partie d'installation intérieure de gaz, du (ou des) appareil(s) à gaz qui ont été isolé(s) et signalé(s) par la ou les étiquettes de condamnation.

- L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz

H ACTIONS DE L'OPERATEUR DE DIAGNOSTIC EN CAS DE DGI

- Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
- Ou Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- Transmission au Distributeur de gaz par des informations suivantes :
 - Référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - Codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI)
- Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

I Actions de l'opérateur de diagnostic en cas d'anomalie 32c

- Transmission au Distributeur de gaz par de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur
- Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie

J SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE

<p>Signature / cachet de l'entreprise</p>  <p>ATLANTIC CONTROLE 50 Rue Chapelet 64200 BIARRITZ Tél. 05 59 52 20 93 Fax 05 59 42 05 65</p>	<p>Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz</p> <p>Visite effectuée le : 05/12/2017</p> <p>Fait à BIARRITZ le 05/12/2017</p> <p>Rapport n° : AS05L17A GAZ</p> <p>Date de fin de validité : 04/12/2020</p> <p>Nom / Prénom du responsable : DELAYRE Laurent</p> <p>Nom / Prénom de l'opérateur : AUREY Sébastien</p>
--	---

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.

Rapport N° : AS05L17A GAZ



Etat des risques naturels, miniers et technologiques

En application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement



Réalisé en ligne* par	ATLANTIC CONTROLE
Numéro de dossier	AS05L17A
Date de réalisation	06/12/2017
Fin de validité	06/06/2018

Localisation du bien	rue de l' Enfant 64400 GOÈS
Section cadastrale	B 703
Données GPS	Latitude 43.19875 - Longitude -0.59677

Désignation du vendeur	COUSTE Jean Baptiste
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par **ATLANTIC CONTROLE** qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PREVENTION DE RISQUES

Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 4 - Moyenne	EXPOSE	-
---	---------------	---

SOMMAIRE

Synthèse de votre Etat des Risques Naturels, Miniers et Technologiques	p.1
Imprimé Officiel (feuille rose/violette)	p.2
Liste des Catastrophes Naturelles et Déclaration de sinistres indemnisés	p.3
Extrait de cadastre	p.4
Cartographies des risques dont l'immeuble est Exposé	p.5
Annexes : Arrêté	p.6

Etat des risques naturels, miniers et technologiques

En application des articles L 125 - 5 et R 125 - 26 du Code de l'environnement

1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° 20110660028

du 09/03/2011

mis à jour le

Informations relatives au bien immobilier (bâti ou non bâti)

2. Adresse	rue de l'Enfant	Cadastre	Section : B - Parcelle : 703
Commune	GOËS	Code Postal	64400

3. Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs Plans de Prévention de Risques naturels [PPRn]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **prescrit** 1 oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **appliqué par anticipation** 1 oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn **approuvé** 1 oui non

¹ si oui, les risques naturels pris en compte sont liés à : autres

inondation <input type="checkbox"/>	crue torrentielle <input type="checkbox"/>	mouvements de terrain <input type="checkbox"/>	avalanches <input type="checkbox"/>	sécheresse / argile <input type="checkbox"/>
cyclone <input type="checkbox"/>	remontée de nappe <input type="checkbox"/>	feux de forêt <input type="checkbox"/>	séisme <input type="checkbox"/>	volcan <input type="checkbox"/>

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels 2 oui non
² si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés oui non

4. Situation de l'immeuble au regard d'un Plan de Prévention de Risques miniers [PPRm]

en application de l'article L 174-5 du nouveau code minier.

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **prescrit** 3 oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **appliqué par anticipation** 3 oui non
 L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm **approuvé** 3 oui non

³ si oui, les risques miniers pris en compte sont liés à : mouvements de terrain autres

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers 4 oui non
⁴ si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés oui non

5. Situation de l'immeuble au regard d'un Plan de Prévention de Risques technologiques [PPRt]

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPRt **prescrit** et non encore approuvé 5 oui non

⁵ si oui, les risques technologiques pris en compte dans l'arrêté de prescription sont liés à : effet toxique effet thermique effet de surpression projection risque industriel

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPRt **approuvé** oui non

> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRt 6 oui non

⁶ si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR technologiques ont été réalisés oui non

6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et D 563-8-1 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité zone 5 forte zone 4 moyenne zone 3 modérée zone 2 faible zone 1 très faible

7. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle, minière ou technologique (voir page 3)

en application de l'article L 125-5 (IV) du Code de l'environnement

> L'information des catastrophes naturelles concernant la commune est retranscrite dans ce dossier oui non

8. Situation de l'immeuble au regard des SIS (Secteurs d'Information sur les Sols)

en application du Décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 prévu par l'Article L.125-6 du Code de l'environnement

> L'immeuble est situé en Secteurs d'information sur les Sols NC* oui non

*Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Extraits des documents de référence joints au présent état et permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Carte Sismicité

Vendeur - Acquéreur

9. Vendeur	COUSTE Jean Baptiste		
10. Acquéreur			
11. Date	06/12/2017	Fin de validité	06/06/2018

Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état. Article 125-5 (V) du Code de l'environnement En cas de non respect des obligations d'information du vendeur ou du bailleur, l'acquéreur ou le locataire peut poursuivre la résolution du contrat ou demander au juge une diminution du prix de vente ou de la location.

Liste des arrêtés de Catastrophes Naturelles
en date du 06/12/2017
Déclaration de sinistres indemnisés
en application des articles L 125-5 et R 125-6 du Code de l'environnement

Préfecture : **Pyrénées-Atlantiques**
Adresse de l'immeuble : **rue de l' Enfant 64400 GOËS**

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Type de catastrophe	Date de début	Date de Fin	Publication	JO	OUI	NON
Tempête	06/11/1982	10/11/1982	30/11/1982	02/12/1982	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	23/07/1989	23/07/1989	08/01/1990	07/02/1990	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et coulées de boue	11/06/2008	11/06/2008	07/08/2008	13/08/2008	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inondations et chocs mécaniques liés à l'action des vagues	24/01/2009	27/01/2009	28/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Etabli le : __ / __ / ____

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

Vendeur : COUSTE Jean Baptiste

Acquereur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Extrait cadastral

Département : Pyrénées-Atlantiques

Section : B

Bases de données: IGN, Cadastre.gov.fr

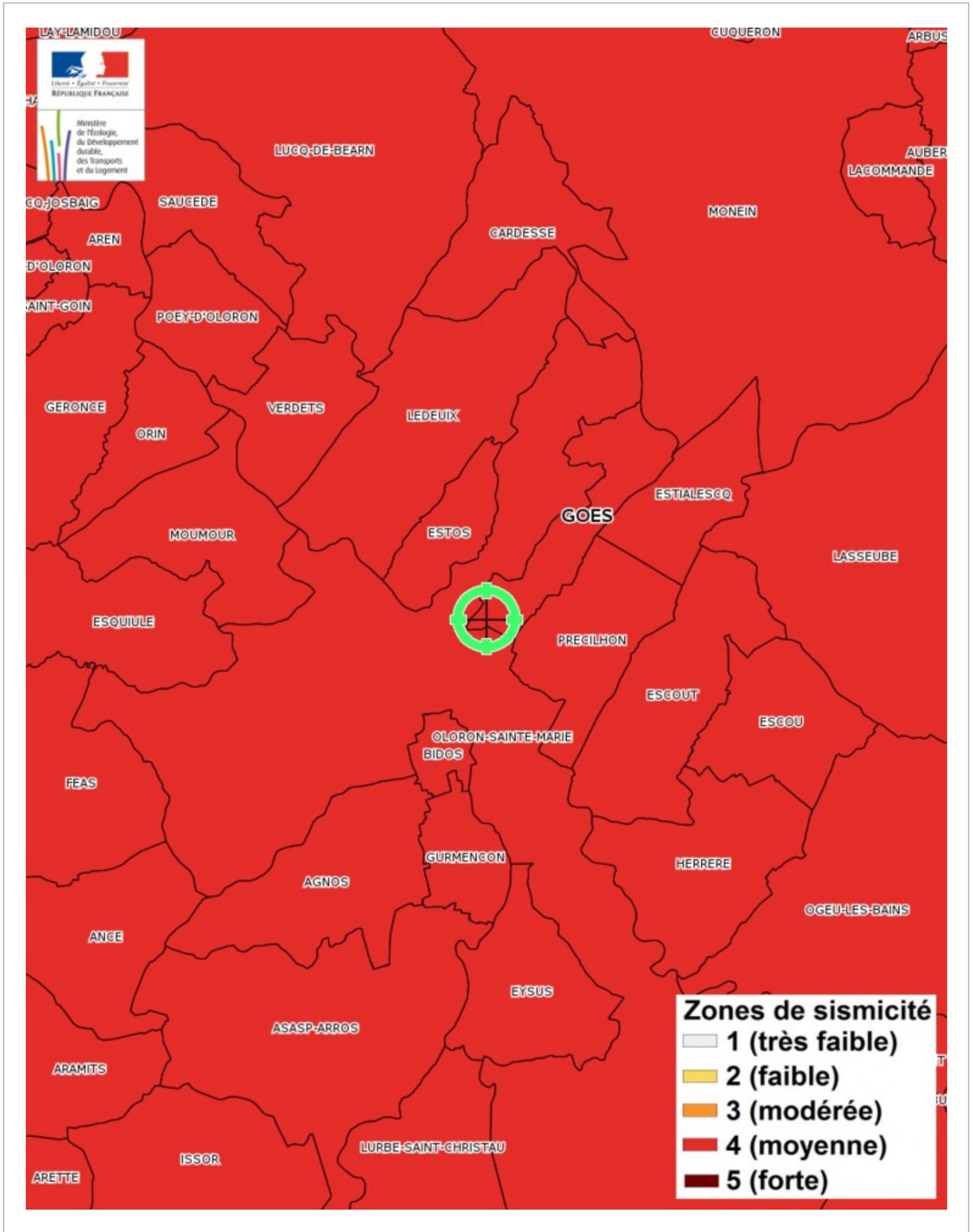
Commune : GOÈS

Parcelle : 703

 Repère de parcelle sur toutes les cartes



Zonage réglementaire sur la sismicité



Annexes : Arrêté



PREFET DES PYRENEES-ATLANTIQUES

ARRETE PREFECTORAL n° 2011-066-0028

CABINET
SERVICE INTERMINISTERIEL DE DEFENSE
ET DE PROTECTION CIVILES

**ARRETE PREFECTORAL RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES
LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET
TECHNOLOGIQUES MAJEURS**

**Le Préfet des Pyrénées-Atlantiques
Officier de la Légion d'Honneur,**

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R 125.23 à R 125-27 ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le décret 2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2005-322-7 du 18 novembre 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, directeur de Cabinet ;

ARRETE :

Article 1^{er} : L'obligation prévue au I et II de l'article L.125-5 du code de l'environnement s'applique, à compter du 1er mai 2011, dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

Article 2 : Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Annexes : Arrêté

Chaque dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables dans les mairies concernées ainsi que sur le site internet de la préfecture.

Article 3 : La liste des communes et les dossiers communaux d'information sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation d'une ou plusieurs communes au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du Code de l'environnement.

Article 4 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté préfectoral N° 2005-322-7 du 18 novembre 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

Article 5 : Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture, Monsieur le Directeur de cabinet, Monsieur le sous-préfet de Bayonne, Monsieur le sous-préfet d'Oloron-Sainte-Marie, Mesdames et Messieurs les maires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à PAU le, - 9 MARS 2011

Le Préfet,



François-Xavier CECCALDI

SYNTHESE DES ATTESTATIONS

RAPPORT N° AS05L17A

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Objet : ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Madame, Monsieur,

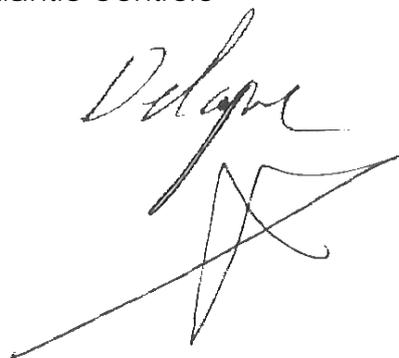
Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné Laurent Delayre, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

- présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates – référence indiquée sur chacun des dossiers),
- ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 300 000 € par sinistre et 500 000 € par année d'assurance),
- n'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent Delayre
Atlantic Contrôle



Attestation d'assurance

Diagnostiqueurs

1

N° Contrat : 127124014

ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE DE L'EXPERT REALISANT DES EXPERTISES ET DIAGNOSTICS IMMOBILIERS

« MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD SA » attestent que la « SARL Agence Atlantic Contrôle », Siret n° 430100974 00061, est titulaire d'un contrat n° 127 124 014 garantissant sa **Responsabilité Civile Professionnelle d'Expert Immobilier** dans le cadre des missions de Diagnostics et expertises désignés dans le tableau ci-dessous :

La garantie du contrat porte exclusivement :

□ sur les diagnostics et expertises immobiliers désignés dans le tableau ci-dessous:

□ et à condition qu'ils et elles soient réalisés par des personnes possédant toutes les certifications correspondantes exigées par la réglementation.

NATURE DES DIAGNOSTICS ET EXPERTISES ASSUREES PAR LE CONTRAT

- Mesures d'infiltrométrie
- Vérification périodique Electricité et gaz
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb (CREP)
- Etat mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante
- Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment
- Etat de l'installation intérieure de gaz naturel
- Etat des risques naturels et technologiques
- Diagnostic de performance énergétique
- Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Conformité des réseaux d'eau usée (assainissement non collectif)
- Mesurage "Loi Carrez"
- Détermination des millimètres en vue d'une copropriété
- Diagnostic Technique Immobilier loi SRU : état apparent solidité clos et couvert, état des conduites et canalisations collectives ainsi que des équipements communs et de sécurité
- Certificat logement décent
- Etat relatif à la présence d'insectes xylophages (autres que termites) et parasites dans le bâtiment
- Sécurité des piscines privées
- Thermographie infrarouge
- Etats des lieux (loi 89-462) hors réglementation "logement décent"
- Etat descriptif de division
- Certificat aux normes de surface et d'habitabilité et prêt à taux zéro
- Diagnostic accessibilité des handicapés
- Certificat logement neuf : dispositions Borloo et Robien
- Autre : Dossier technique amiante, repérage amiante sur surface bitumées et enrobées, repérage amiante avant travaux ou démolition
- Autre : Présence de champignons lignivores, évaluation immobilière.
- DTG – Diagnostic Technique Global

Le montant de la garantie Responsabilité civile Professionnelle est fixé à 305 000 €uros par sinistre et à 500 000 €uros pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'Assurance.

La présente attestation, valable pour la période du **1^{er} Janvier 2017 au 31 Décembre 2017** ne peut engager « MMA IARD Assurances Mutuelles / MMA IARD SA » en dehors des limites précisées par les clauses et les conditions du contrat d'Assurance auquel elle se réfère.

Fait à Le Mans, le 29 Juin 2017

L'Assureur,



Attestation de certification



La certification
QUALIXPERT
ACCREDITATION

Certificat N° C2039

Monsieur Sébastien AUREY

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :



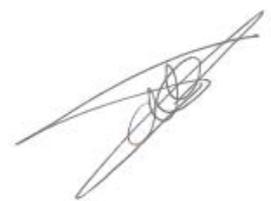
cofrac
CERTIFICATION
DE PERSONNES
ACCREDITATION
N° 4-0004
PORTEE
RESPONSABLE SUR
WWW.COFRAC.FR

Amiante sans mention	<p>Certificat valable</p> <p>Du 11/12/2017</p> <p>au 10/12/2022</p>	<p>Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification.</p>
Etat des installations intérieures d'électricité	<p>Certificat valable</p> <p>Du 08/01/2014</p> <p>au 07/01/2019</p>	<p>Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.</p>
Diagnostic de performance énergétique individuel	<p>Certificat valable</p> <p>Du 05/10/2017</p> <p>au 04/10/2022</p>	<p>Arrêté du 16 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification.</p>
Etat des installations intérieures de gaz	<p>Certificat valable</p> <p>Du 11/12/2017</p> <p>au 10/12/2022</p>	<p>Arrêté du 06 avril 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification.</p>
Constat de risque d'exposition au plomb	<p>Certificat valable</p> <p>Du 05/10/2017</p> <p>au 04/10/2022</p>	<p>Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification.</p>
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	<p>Certificat valable</p> <p>Du 05/10/2017</p> <p>au 04/10/2022</p>	<p>Arrêté du 30 octobre 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification.</p>

Date d'établissement le **mercredi 26 juillet 2017**

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P10



Logo: 02 53 63 08 13 - Fax: 05 63 73 32 87 - www.qualixpert.com
 SARL au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Caen 516 493 037 832 00018

